



laTRANSJU®

2023

**DOSSIER DE DEROGATION
ESPECES PROTEGEES**

SOMMAIRE

LISTE DES ANNEXES

INTRODUCTION	5
1.La Transjurassienne	5
2.Trans'organisation	6
3.Une compétition d'intérêt public majeur	8
PARTIE 1 : PRESENTATION DES DIFFERENTS PARCOURS ENVISAGES	9
1.Préambule	10
1.1 <i>Contexte réglementaire</i>	10
1.2. <i>Intervenants et collaboration</i>	10
2. Présentation des parcours	11
<i>Parcours Lamoura – Mouthe n°1</i>	12
<i>Parcours Lamoura-Mouthe n°2</i>	13
<i>Parcours Lamoura-Mouthe n°3</i>	15
<i>Parcours Lamoura-Mouthe n°4</i>	17
<i>Parcours Bois-d'Amont - Mouthe n°5</i>	19
<i>Parcours Lamoura– Les Rousses n°6</i>	20
3.Choix du parcours	24
PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL ET DE SON ENVIRONNEMENT	26
Présentation des zonages environnementaux traversés par les Différents parcours	27
1.1 <i>Les différents APPB</i>	27
1.2. Les différents sites Natura 2000 – Annexes 6 à 13	27
1.3 Les Sites RAMSAR	29
2. Zonages Environnementaux traversés par chacun des parcours	29
<i>Parcours Lamoura – Mouthe n°1</i>	29
<i>Parcours Lamoura-Mouthe n°2</i>	31
<i>Parcours Lamoura-Mouthe n°3</i>	31
<i>Parcours Lamoura-Mouthe n°4</i>	31
<i>Parcours Bois d'Amont – Mouthe n°5</i>	31
<i>Parcours Lamoura – Les Rousses n°6</i>	32
3. Espèces protégées connues sur l'emprise des différents parcours	33

<i>1. La Flore</i>	33
<i>2. La faune</i>	33
<i>3. Liste des espèces protégées à plus fort enjeu</i>	34
PARTIE 3 : DERANGEMENTS LIES A LA COURSE	36
1. Dérangements liés aux skieurs	37
2. Dérangements liés au public	38
3. Dérangements liés à l'organisation de la course	39
PARTIE 4 : INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES	41
1. Incidence potentiellement significative	41
2. Sans incidence significative	45
PARTIE 5 : MESURES D'EVITEMENT DE REDUCTION D'ACCOMPAGNEMENT DE COMPENSATION	48
1. Mesures d'évitement	49
2. Mesures de réduction	54
3. Mesures d'accompagnement	57
4. Mesures de compensation	60
5. Récapitulatif des mesures en place depuis 2013	63

LISTE DES ANNEXES JOINTES

- Annexe 1** – Projet piste permanente ENJ
- Annexe 2** – TracesTPI, Septembre 2009, *Impact économique de la Transju*
- Annexe 2 bis** – Conséquences d'une annulation de la Transju
- Annexe 3** - Usage des termes relatifs à la présence du Grand Tétras
- Annexe 4** - Parcours Nominal N° 1
- Annexe 5** - Parcours N°2
- Annexe 6** - Parcours N° 3 par Glacier
- Annexe 7** - Parcours N°4 Chalet Pin
- Annexe 8** - Parcours N°5 Bois d'Amont - Mouthe
- Annexe 9** - Parcours N°6 Lamoura – les Rousses
- Annexe 9 bis** - Processus décisionnel de choix des parcours
- Annexe 10** - APPB arrêté 39 2019 05 27003 du 27 mai 2019 (appb forêts d'altitude haut jura)
- Annexe 11** - Arrêté du massif du Risoux (ZSC)
- Annexe 12** - Arrêté forêt du Massacre ZPS
- Annexe 12 bis** - Arrêté forêt du Massacre ZCS
- Annexe 13** - Arrêté la combe du Lac
- Annexe 14** - Arrêté vallées de l'Orbe (ZSC)
- Annexe 14 bis** - Arrêté vallées de l'Orbe (ZPS)
- Annexe 15** - Arrêté tourbières et lacs Chapelle des Bois Bellefontaine
- Annexe 16** - Arrêté du Massif du Mont d'Or Noirmont Risol (ZSC)
- Annexe 16 bis** - Arrêté du Massif du Mont d'Or Noirmont Risol (ZPS)
- Annexe 17** - Tourbières et Ruisseaux de Mouthe
- Annexe 18** - Arrêtés vallées et côtes de la Bienne (ZPS)
- Annexe 18 bis** - Arrêtés vallées et côtes de la Bienne (ZCS)
- Annexe 19** - La Flore - liste des espèces protégées ne faisant pas l'objet du formulaire cerfa
- Annexe 20**- La Faune - liste des espèces protégées ne faisant pas l'objet du formulaire cerfa
- Annexe 21** - Montadert Marc, 17/07/2012, *La Transjurassienne 2012, Expertise concernant l'impact sur le Grand Tétras des parcours de replis envisagés*
- Annexe 22** - Parcours VS Tourbières
- Annexe 22 bis** - Zones humides - Ramsar
- Annexe 23** - Courrier
- Annexe 23 bis** - Listing distribution plaquettes Tetr'Attention
- Annexe 24** - Mesures mises en place depuis 2013
- Annexe 25** – Lettre du Groupe Tétras Jura
- Annexe 25 bis** - Plaquette Tetr'Attention
- Annexe 26** - Pistes fermées à la fin des vacances scolaires hivernales

INTRODUCTION

1. LA TRANSJURASSIENNE

La Transjurassienne, créée en 1979, est une compétition de ski de fond, référente aux niveaux national et international, qui traverse, en linéaire, deux départements, le Jura et le Doubs et qui passe également par la Suisse voisine. Sa raison d'être depuis sa création est cette liaison Jura-Doubs, c'est le parcours Lamoura-Mouthe qui a fait sa renommée et reste aujourd'hui encore celui pour lequel les skieurs s'inscrivent à La Transjurassienne.

La Transjurassienne est inscrite au calendrier de la Fédération internationale de Ski et fait partie du circuit mondial des longues distances Worldloppet qui regroupe 20 épreuves dans 20 pays différents sur 4 continents : Asie, Amérique Sud/Nord, Océanie et Europe.

Plus de 30 nations sont représentées lors du week-end Transjurassienne

Elle attire environ 4500 skieurs de fond, professionnels et amateurs, français et étrangers, qui se mesurent au cours de plusieurs épreuves.

Le programme s'étale sur un week-end (2^{ème} de février) et prévoit 2 courses et 1 randonnée le samedi en style classique, 3 courses et 1 randonnée le dimanche en style libre.

Samedi 11 février 2023 :

La Transju'Classic (50km CT¹) Les Rousses - Mouthe : 500 skieurs

La Trans 25CT (25km CT) Chapelle des Bois - Mouthe : 250 skieurs

La Trans 20 CT (25 km CT) Chapelle des Bois – Mouthe : 150 skieurs

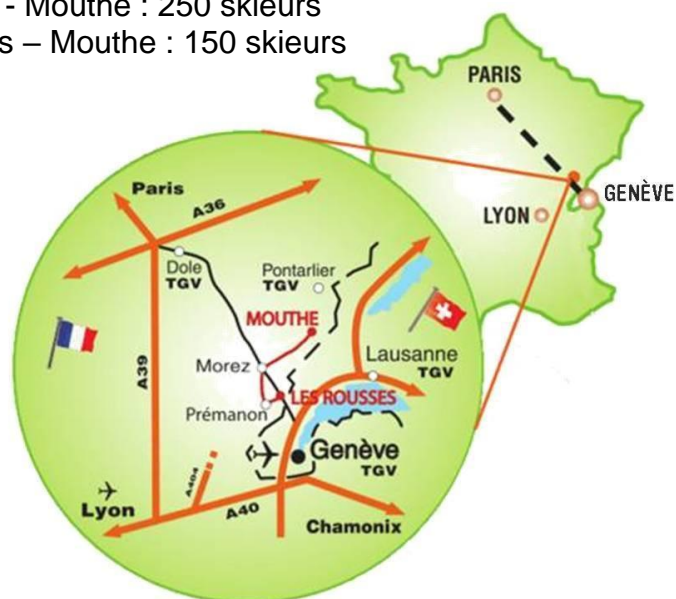
Dimanche 12 février 2023 :

La Transjurassienne (70 km FT²) Lamoura - Mouthe : 2000 skieurs

La Transju'Skating (50 km FT) Les Rousses - Mouthe : 600 skieurs

La Trans 25FT (25km FT) Chapelle des Bois - Mouthe : 250 skieurs

La Trans 20 FT (20 km FT) Chapelle des Bois – Mouthe : 150 skieurs



1 CT : Classic Technique - Style classique

2 FT : Free Technique - Style libre (skating)

2. TRANS'ORGANISATION

L'association Trans 'Organisation, fondée à l'origine par les 10 ski-clubs du parcours en 1997, compte aujourd'hui 3 salariés et une personne en contrat de professionnalisation, ainsi que des stagiaires qui viennent renforcer l'effectif ponctuellement.

En fonction de leurs domaines de compétences, Trans 'Organisation à recours à de nombreux prestataires nécessaires à l'organisation de ses événements et à leur valorisation : Agence de presse, marketing sportif et communication réseaux sociaux, photographes et société de production d'images, animations, speakers, traiteurs, infrastructures, ...

Nous nous attachons à privilégier dans la mesure du possible, des acteurs locaux pour ces actions.

Trans'Organisation est également engagée depuis plusieurs années dans une démarche active de développement durable, qui concilie les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, dont l'objectif à long terme est de devenir une véritable association éco-citoyenne, préservant un environnement, qui reste un des atouts majeurs pour la promotion des épreuves.

Ainsi, Trans'Organisation accorde de plus en plus une attention particulière à différentes échelles :

Volet environnemental

L'association travaille en collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ) ainsi que le Groupe Tétrás Jura (GTJ) et également avec les services de l'Etat sous l'autorité de Mme la Sous-Préfète de St Claude afin de mettre en avant la richesse faunistique et floristique des forêts d'altitude.

Il est devenu primordial de mesurer les enjeux liés à ces dernières, les impacts d'une manifestation telle la nôtre, et la nécessité de protéger cette biodiversité tout en conciliant la pratique sportive.

Si les efforts se sont d'abord portés sur la réduction des déchets ou la limitation des transports, l'association a depuis pris pleinement conscience de l'enjeu lié à la biodiversité.

La Transjurassienne tourne ses efforts dans une direction environnementale, et souhaite devenir un emblème dans la promotion des usages conciliés et des bonnes pratiques en revendiquant sa participation à la préservation d'un patrimoine naturel qui fait l'attractivité du territoire.

Volet économique

La Transjeune en janvier, La Transjurassienne en février, la Transju'trail en juin puis la Transju'Cyclo en septembre induisent des retombées économiques importantes, directes et indirectes sur le territoire, ceci sur l'ensemble de l'année, conférant à notre organisation un développement sur les 4 saisons.



Volet social et sociétal

- Insertion dans la vie sociale : mobilisation de plus de 1000 bénévoles à travers 10 villages sur l'ensemble du week-end, dans la préparation de l'événement dont de nombreux seniors, ainsi que d'associations d'insertion comme les Papillons Blancs dans l'organisation de ses événements.
- PMR: accueil des coureurs en situation de handicap sur les épreuves en adaptant l'organisation pour leur permettre de participer dans les meilleures conditions.
- Parrainage d'associations : depuis 2010, La Transjurassienne est aux côtés de trois associations :
 - Franche-Comté Engagement Leucémie et la Sappaudia qui œuvrent pour le don de moelle osseuse et l'intégration et l'accompagnement du handicap. Des parrains de renom de l'association, sportifs de haut niveau, participent à La Transjurassienne et encadrent des coureurs malades tout au long du parcours. Ce mouvement est devenu très populaire au fil du temps lors de la Transjurassienne
 - Skier pour elles, rassemblement féminin solidaire pour sensibiliser le public aux bienfaits de l'activité physique dans la prévention et la récidive de certains cancers. Grand nombre de femmes participent à la course pour soutenir cette cause, et n'auraient d'après un sondage, pas franchi le pas sans cela.
 - Un souffle pour Nina, pour tous les jeunes atteints par la **mucoviscidose**. L'association récolte des fonds pour aider la recherche médicale pour financer le matériel hospitalier au sein des Centres de Ressources et pour accompagner les jeunes atteints par la mucoviscidose, par le biais de stages sportifs par exemple.
 - Les petites Zétincelles, que nous avons à cœur d'accueillir sur notre salon du Trail, qui récolte des fonds afin de lutter contre le cancer de l'enfant.
- Collaboration avec La Banque Alimentaire du Jura afin de supprimer le gaspillage et permettre la redistribution des denrées alimentaires proposées sur nos événements, ainsi, accompagner et soutenir plusieurs associations défendant une cause vitale.

3. UNE COMPÉTITION D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR

La Transjurassienne fait partie intégrante du paysage et de l'image de la Région Bourgogne Franche Comté et des Montagnes du Jura.

A ce titre, en collaboration avec le Commissariat de Massif du Jura, de la région Bourgogne-Franche-Comté, des départements du Doubs et Jura, des communautés de communes et des communes du parcours, de l'Espace Nordique Jurassien et des grandes traversées du Jura, une "Piste Permanente" de la Transjurassienne est en cours de réalisation pour la saison d'hiver 2022/ 2023 (cf annexe n°1).

Cette piste permanente a pour but d'inscrire l'histoire de la Transjurassienne dans « le patrimoine immatériel » du massif en valorisant à travers cette épreuve la culture du ski Nordique sur notre territoire.

La première phase sera la réalisation d'une signalétique permanente (Panneaux répondant à la charte en vigueur) dans chaque village traversé par la Transjurassienne qui permettra de faire revivre auprès d'un public toutes saisons et des habitants du pays, l'attachement à cette manifestation.

Trans'Organisation souhaite valoriser le ski de fond représentant un déplacement doux en milieu naturel par vocation, à cette occasion, et l'environnement dont nous sommes auto-dépendant.

La première action sera, dans le même esprit, de mettre en place ce même type de panneaux aux portes d'entrée ski nordique de la forêt du Risoux côté Bois d'Amont et Bellefontaine pour sensibiliser les personnes présentes sur ces sites toutes l'année de la nécessité de protéger ces milieux sensibles des forêts d'altitude de notre massif.

Le contenu de ces panneaux sera soumis à validation auprès du Parc Naturel du Haut Jura et du groupe Jura Tetras (GTJ).

La présence de nos évènements sur 4 saisons joue un rôle important dans l'économie et la promotion de la région.

Les statistiques mettent en avant la présence de 33 nations sur nos évènements. Ainsi, les athlètes se rendant dans la région pour l'occasion, prennent part à l'économie locale, et se déplacent rarement seuls. Nous avons par exemple l'honneur d'accueillir des groupes de nations étrangères, présents toute la semaine précédant la course afin de découvrir notre région, et réitérant leur venue depuis plusieurs années.

Une étude d'impact mandatée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, réalisée sur l'édition 2009 de La Transjurassienne met en évidence un impact de 650.000€ de dépenses générées sur le temps de l'évènement (effets indirects non compris) en annexe 2.

Ce chiffre est sans aucun doute à revoir à la hausse au regard de la fréquentation et de l'engouement international pour la course. Le détail de cette analyse se trouve en annexe 2.

Chaque participant prenant le départ entre alors dans la grande famille et histoire qu'est La Transjurassienne.

Elle représente une image de marque pour le territoire et induit des retombées économiques et touristiques importantes pour la région toute entière. L'annexe 2 bis met en avant les répercussions d'une annulation de la course.

Un des éléments qui peut témoigner de cet engouement pour la « Transju' » est la mobilisation des coureurs dans les lieux de vie de la région, sur les réseaux sociaux et sites communautaires lorsque celle-ci est annulée.

La Transjurassienne est pour beaucoup, skieurs français comme étrangers et skieurs du circuit Worldloppet, un rendez-vous attendu et un objectif important de la saison.

PARTIE 1
PRESENTATION DES
DIFFERENTS PARCOURS
ENVISAGES

1. PREAMBULE

1.1. Contexte réglementaire

Le projet concerne l'utilisation des pistes commerciales damées et sécurisées du Massif du Jura pour l'organisation de La Transjurassienne, sur différents parcours, pour une période quinquennale.

Il est soumis à étude d'incidences au regard de son déroulement en zone Natura 2000 et à dérogation au titre des espèces protégées du fait de la sensibilité de certaines espèces concernées par l'emprise de la manifestation.

Les inventaires faunistiques et floristiques réalisés sur la base de documentations existantes ont révélé la fréquentation du site par un certain nombre d'espèces protégées en France dont la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos est interdite sauf autorisation dérogatoire spéciale.

Le champ des dérogations à l'application de la réglementation sur les espèces protégées est encadré par l'article L411 - 2 du code de l'environnement, en conformité avec l'arrêté du 19 février 2007 modifié par l'arrêté du 28 mai 2009 et consolidé le 16 août 2017– qui fixe les conditions de demande et d'instruction des dérogations.

Les arrêtés de dérogation ne peuvent être délivrés que dans les cas listés ci-après et à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

1.2. Intervenants et collaboration

Ce dossier est le fruit d'un travail mené depuis plusieurs années. Ces différents parcours ont été étudiés conjointement avec L'OFB, l'Espace Nordique Jurassien, le PNR du Haut-Jura notamment lors de nos réunions tenues les 11 et 24 août 2022. Ainsi qu'une réunion de travail dans leurs locaux en date du 02 novembre 2022.

Ce présent dossier intègre tous les parcours susceptibles d'être envisagés pour l'organisation des courses Transjurassienne, pour une demande d'autorisation quinquennale.

Son élaboration a été effectuée en collaboration avec le PNR du Haut-Jura et a été étroitement suivie par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, en particulier à travers une réunion de travail technique effectuée le 19 juillet et 30 septembre.

Plusieurs échanges et rencontres ont également eu lieu avec Le Groupe Tétràs Jura notamment le 03 octobre dernier au sein de leurs locaux.

Un partenariat avec la LPO est en train d'être mis en place afin de travailler conjointement avec les différents acteurs environnementaux, territoriaux.

Le dossier est également soumis au comité de pilotage qui intègre les services de l'état, DREAL Bourgogne-Franche-Comté et DDT.

2. PRÉSENTATION DES PARCOURS

Le parcours privilégié pour La Transjurassienne est le parcours n°1 (nominal) voir annexe 4, linéaire, reliant Lamoura à Mouthe et les départements du Jura et du Doubs et parcours historique de La Transjurassienne.

L'arrivée privilégiée est sur le site de Mouthe/Liadet.

Toutefois, plusieurs autres parcours ont été envisagés pour pallier des conditions météorologiques particulières, le cas échéant :

- Parcours n°2 Lamoura – Mouthe-Liadet voir annexe 5
- Parcours n°3 Lamoura - Mouthe-Liadet voir annexe 6
- Parcours n°4 Lamoura - Mouthe-Liadet voir annexe 7
- Parcours n°5 Bois-d'Amont - Mouthe-Liadet, voir annexe n°8
- Parcours n°6 Lamoura – Les Rousses voir annexe n° 9

Pour chacun des parcours proposés, des lieux de départ ou d'arrivée différents sont envisagés, toujours dans des zones urbanisées, situés en dehors des zones de sensibilité environnementale, afin de pouvoir adapter ces lieux en fonction des conditions météorologiques.

Le choix pour l'un ou l'autre des parcours fait l'objet d'une procédure de décision précise, qui sera décrite ultérieurement dans le dossier, selon un schéma de décisions bien précises (cf annexe n°9 bis).

En fonction des conditions, nous souhaiterions, sous réserve que les différents tracés soient autorisés, pouvoir utiliser les parcours dans un sens ou dans l'autre mais également pouvoir combiner les tracés propres à chaque parcours, entre eux. L'expérience montre qu'il peut, localement, être plus intéressant de pouvoir recourir à l'une ou l'autre de ces solutions.

Il est bien entendu qu'aucun kilomètre en milieu sensible qui n'aurait pas reçu d'autorisation par le biais de cette procédure ne sera parcouru par la course.

Dans la suite du dossier :

- tous les kilométrages indiqués correspondent aux kilomètres restants à parcourir pour atteindre l'arrivée et non aux kilomètres déjà parcourus.
- les appellations relatives à la présence du Grand Tétras sont définies selon l'annexe n°3

Dans la partie suivante de présentation des différents parcours :

- les mesures mentionnées en gras sont celles qui sont spécifiques au parcours en cours. Elles sont toutes reprises et détaillées à partir de la page 48
- les zonages environnementaux seront détaillés à partir de la page 27.

PARCOURS LAMOURA - MOUTHE

N°1 (NOMINAL) / (Annexe 4)

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours relie Lamoura à Mouthe en passant Petite-Chaux pour rejoindre l'arrivée. Le départ des courses plus courtes est différé selon la distance (Les Rousses (centre du village ou collège) ou Chapelle-des-Bois).

Il utilise le réseau hivernal des pistes damées chaque année. Deux tronçons font l'objet d'un damage spécifique, en dehors des zones de sensibilité environnementale :

- 7 km au niveau de la Combe des Cives (Chapelle-des-Bois) font l'objet d'un damage spécifique pour l'Envolée Nordique (fin Janvier), le long de la D46. Afin d'éviter une traversée de route, La Transjurassienne s'appuie sur ce même parcours 15 jours plus tard, sachant que ce damage n'est plus entretenu sitôt les épreuves terminées.
- 6 km entre Chaux-Neuve et Mouthe sur la fin de parcours, qui permettent de rejoindre l'arrivée depuis Petite-Chaux, dans le cas d'une arrivée à Mouthe.

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 11 février 2023 :

La Transju'Classic (56km) - Les Rousses (village ou collège) – Mouthe

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe

La Trans 20 CT (20 km) – Chapelle des Bois – Mouthe

Dimanche 12 février 2023 :

La Transjurassienne (68km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Mouthe

La Transju'Skating (48km) - Les Rousses (village ou collège) - Mouthe

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe

La Trans 20 FT (20 km) – Chapelle des Bois – Mouthe

A l'exception des premiers mètres :

- Le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Skating du dimanche reprend le parcours au km 45
- Le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 21
- Le tracé de La Trans 20CT du samedi et de La Trans 20FT du dimanche reprend le parcours au km 21

Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 27)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB forêts d'altitude
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Aire de présence niveau 1 du Grand Tétras dans le Bois de Ban Arobiers

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillés pages 48 à 63)

L'enjeu le plus important se situe au niveau du Massif du Risoux, du fait de la présence d'espèces protégées, emblématiques du territoire et des forêts d'altitude, en particulier le Grand Tétras. (Annexe 10) Le tracé traverse l'aire de présence niveau 1 du Grand Tétras sur 5,7km.

Le secteur de Ban Arobiers est traversé dans une aire de présence niveau 1 du Grand Tétras, à son extrémité, sur 1km, en restant très éloigné de l'aire de présence niveau 2, sur pistes damées.

Mesures d'évitement (détaillés page 49 à 53)

→ Commun à tous les parcours

Mesures de réduction (détaillés pages 54 à 56)

→ Commun à tous les parcours

Mesures d'accompagnement (détaillés pages 57 à 59)

→ Commun à tous les parcours

Mesures de compensation (détaillés pages 59 à 63)

→ Commun à tous les parcours

PARCOURS LAMOURA – MOUTHE/ LIADET

PARCOURS N°2 (Annexe 5)

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°1, utilisé soit par insuffisance du manteau neigeux entre Chaux-Neuve et Mouthe soit dans le cas d'inondation du tracé n°1 dans ce même secteur. De même que pour le parcours n°1, l'arrivée privilégiée sera sur le site de Mouthe, **le site du Liadet devenant une solution replie.**

Le tracé de ce parcours est strictement identique, jusqu'au km 55 à celui du parcours n°1. Il permet de rester au plus près du tracé original. Seuls les derniers kilomètres diffèrent, en passant par les lieux-dits « Les Loges Dessus » et le « Chalet Jobey » dans le massif du Risol avant de rejoindre Mouthe. Le départ des courses plus courtes est différé selon la distance (Les Rousses (village ou collège) ou Chapelle-des-Bois).

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 11 février 2023 :

La Transju'Classic (56km) - Les Rousses (village ou collège) - Mouthe/Liadet

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe/Liadet

La Trans 20 CT (20 km) – Chapelle des Bois – Mouthe/Liadet

Dimanche 12 février 2023 :

La Transjurassienne (68km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Mouthe/Liadet

La Transju'Skating(48km) - Les Rousses (village ou collège) - Mouthe/Liadet

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe/Liadet

La Trans 20 FT (20 km) – Chapelle des Bois – Mouthe/Liadet

A l'exception des premiers mètres :

- Le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Skating du dimanche reprend le parcours au km 45
- Le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 21
- Le tracé de La Trans 20CT du samedi et de La Trans 20FT du dimanche reprend le parcours au km 21

Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 29)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB forêt d'altitude
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Aire de présence niveau 1 du Grand Tétras dans le Bois de Ban Arobiers

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillés page 48 à 63)

Tout comme pour le parcours n°1, l'enjeu le plus important se situe au niveau du Massif du Risoux. Le tracé traverse l'aire de présence niveau 1 du Grand Tétras sur la même distance, à savoir 5,7km.

Le secteur de Bans Arobier est traversé dans une aire de présence niveau 1 du Grand Tétras, à son extrémité, sur 1km, en restant très éloigné de l'aire de présence niveau 2, sur pistes damées.

Au niveau du Massif du Risol, le tracé traverse une courte zone de présence niveau 1 du Grand Tétras sur 850m entre les lieux-dits « Les Loges Dessus » et « Le Chalet Jobey » sans pénétrer dans l'aire sensible d'hivernage (il s'en tient à plus de 150 mètres).

Mesures d'évitement (détaillés pages 49 à 53)

→ Commun à tous les parcours

Spécifique en plus à ce parcours :

- Traversée la plus directe du massif du Risoux, sur l'itinéraire le plus court et **passage sur une distance limitée dans le massif du Risol sur 850m : réduction des passages en zones sensibles**

Le passage dans la zone du Risol sera contourné autant que possible, dans la mesure où il n'y a aucune intervention.

Mesures de réduction (détaillés pages 54 à 56)

→ Commun à tous les parcours

Mesures d'accompagnement (détaillés pages 57 à 59)

→ Commun à tous les parcours

Mesures de compensation (détaillés pages 59 à 63)

→ Commun à tous les parcours

PARCOURS LAMOURA - MOUTHE/ LIADET

PARCOURS N°3 (Annexe 6)

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°2, utilisé par insuffisance du manteau neigeux entre Bellefontaine et Chapelle-des-Bois.

Le tracé de ce parcours est strictement identique à celui du parcours n°2, excepté entre le km32 et le km22. Il permet d'emprunter des pistes souvent plus enneigées, sur le secteur de Morbier-Le Glacier, situées dans le massif du Mont-Noir. Le départ des courses plus courtes est différé selon la distance (Les Rousses (village ou collège) ou Chapelle-des-Bois).

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 11 février 2023 :

La Transju'Classic (56km) - Les Rousses (village ou collège) - Mouthe/Liadet

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe/Liadet

La Trans 20 CT (20 km) – Chapelle des Bois – Mouthe/Liadet

Dimanche 12 février 2023 :

La Transjurassienne (68km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Mouthe/Liadet

La Transju'Skating (48km) - Les Rousses (village ou collège) - Mouthe/Liadet

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe/Liadet

La Trans 20 FT (20 km) – Chapelle des Bois – Mouthe/Liadet

A l'exception des premiers mètres :

- Le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Skating du dimanche reprend le parcours au km 45
- Le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 21
- Le tracé de La Trans 20CT du samedi et de La Trans 20FT du dimanche reprend le parcours au km 21

Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 29)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB forêts d'altitude
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Aire de présence niveau 1 du Grand Tétras sur le Massif du Mont Noir et le Bois de Ban Arobiers
- Aire de présence niveau 2 du Grand Tétras en empruntant la piste la Norbière redescendant sur Chapelle-des-Bois

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillés page 48 à 62)

Les enjeux sont identiques au parcours n°2, sur les massifs du Risoux, du Risol et de Ban Arobiers. Les distances empruntées sur ces secteurs sont identiques au parcours précédent.

Au niveau du Massif du Mont-Noir, le tracé traverse une zone de présence niveau 1 du Grand Tétrás sur 4 km entre « le Bois de Chaux Mourant » et « les Pré Hauts » en pénétrant ensuite dans l'aire de présence niveau 2, sur moins de 2 km en rejoignant Chapelles-des-Bois.

Mesures d'évitement (détaillés pages 49 à 53)

→ Commun à tous les parcours

Spécifique à ce parcours :

- Réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de limiter les passages en zones sensibles : **en particulier sur les secteurs du Risol et du Mont Noir** et effectuer une traversée directe du massif du Risoux, sur l'itinéraire le plus court.

Mesures de réduction (détaillés pages 54 à 59)

→ Commun à tous les parcours

Mesures d'accompagnement (détaillés pages 57 à 59)

→ Commun à tous les parcours

Spécifique en plus à ce parcours :

- **Mise en place de panneaux interdisant l'entrée dans la zone installée pour le massif du Risol et du Mont Noir, le long de la piste pour les coureurs et sur le pourtour de la zone pour le public.**

Mesures de compensation (détaillés pages 59 à 63)

→ Commun à tous les parcours

PARCOURS LAMOURA - MOUTHE/ LIADET

PARCOURS N°4 (Annexe 7)

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°2, utilisé par insuffisance du manteau neigeux entre Bellefontaine et le site du Pré Poncet. Il permet d'emprunter des pistes souvent plus enneigées, sur le secteur de Chapelle-des-Bois, lorsque l'enneigement est limité.

La piste emprunte la piste « Chalet Pin » entre le km 19,5 et le km 14,5 et reprend le parcours n°2 au km 14,5 avec une arrivée à Mouthe par le Risol et Champvents.

Le départ des courses plus courtes est différé selon la distance (Les Rousses (village ou collège) ou Chapelle-des-Bois).

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 11 février 2023 :

La Transju'Classic (56km) - Les Rousses (village ou collège) - Mouthe/Liadet

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe/Liadet

La Trans 20CT (20km) - Chapelle des Bois - Mouthe/Liadet

Dimanche 12 février 2023 :

La Transjurassienne (68km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Mouthe/Liadet

La Transju'Skating (48km) - Les Rousses (village ou collège) - Mouthe/Liadet

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe/Liadet

La Trans 20FT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe/Liadet

A l'exception des premiers mètres :

- Le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Skating du dimanche reprend le parcours au km 45
- Le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 21
- Le tracé de La Trans 20CT du samedi et de La Trans 20FT du dimanche reprend le parcours au km 21

Les lieux de départ peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 29)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB forêts d'altitude
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Aire de présence niveau 1 du Grand Tétras dans le Bois de Ban Arobiers
- Aire de présence niveau 2 du Grand Tétras dans le Bois Greffier

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillés page 48 à 62)

Les enjeux sont identiques à ceux du parcours n°2, sur les massifs du Risoux, du Risol et de Ban Arobiers. L'enjeu qui diffère, se situe avec ici, un passage dans le secteur du "Bois Greffier" dans une zone de présence de niveau 2 du Grand Tétras.

Mesures d'évitement (détaillés pages 49 à 53)

→ Commun à tous les parcours

Mesures de réduction (détaillés pages 54 à 56)

→ Commun à tous les parcours

Mesures d'accompagnement (détaillés pages 57 à 59)

→ Commun à tous les parcours

Mesures de compensation (détaillés pages 59 à 63)

→ Commun à tous les parcours

PARCOURS BOIS-D'AMONT– MOUTHE

PARCOURS N°5 (Annexe 8)

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°4, utilisé par insuffisance du manteau neigeux entre Prémanon et Bois-d'Amont. Il permet de conserver un parcours linéaire entre le département du Jura et celui du Doubs.

Il est utilisé en cas d'insuffisance du manteau neigeux qui ne peut être comblée sur les parcours précédents.

Il permet d'emprunter des pistes souvent plus enneigées, sur le secteur de Chapelle-des-Bois, lorsque l'enneigement est limité.

Le tracé emprunte :

- la piste "la Norbière" puis "Chalet Pin" pour rejoindre le Pré Poncet
- la piste "Chalet Brûlé » (arrivée à Mouthe par Champvents).

Les 26 premiers kilomètres sont identiques au parcours n°2 entre Bois d'Amont et le site du Pré-Poncet. Il utilise ensuite le réseau de pistes de Chapelle des Bois dont une partie se situe sur le massif du Mont Noir. Il emprunte, à partir du km 48 le final du parcours n°2 par le Massif du Risol. Le départ des courses plus courtes s'effectue à Chapelle-des-Bois.

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 11 février 2023 :

- La Transju'Classic (56km) - Bois-d'Amont - Mouthe
- La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe
- La Trans 20CT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe

Dimanche 12 février 2023 :

- La Transjurassienne (68km) - Bois-d'Amont - Mouthe
- La Transju'Skating (48km) - Bois-d'Amont - Mouthe
- La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe
- La Trans 20FT (25km) - Chapelle des Bois - Mouthe

A l'exception des premiers mètres :

- Le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Skating du dimanche devient identique à l'exception de la boucle au km 34, au niveau de Chapelle-des-Bois
- Le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 18
- Le tracé de La Trans 20CT du samedi et de La Trans 20FT du dimanche reprend le parcours au km 18

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 29)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB forêts d'altitude
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Aire de présence niveau 1 du Grand Tétras dans le Bois de Ban Arobiers
- Aire de présence de niveau 2 de Grand Tétras au niveau du Bois Greffier

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillés page 48 à 62)

L'enjeu principal se situe au niveau du Massif du Risoux et de Bans Arobiers sur une distance identique aux parcours précédents.

Le tracé empruntant les pistes du secteur de Chapelle-des-Bois se situe en dehors de zones sensibles. Le passage au niveau de la boucle La Norbière au km 39, traverse une aire de présence niveau 2 du Grand Tétras sur 1 km au plus, ainsi qu'au km 43,5 sur le secteur du "Bois Greffier", sur environ 3km en limite de zone.

Mesures d'évitement (détaillés pages 49 à 53)

→ Commun à tous les parcours

Mesures de réduction (détaillés pages 54 à 56)

→ Commun à tous les parcours

Mesures d'accompagnement (détaillés pages 57 à 59)

→ Commun à tous les parcours

Mesures de compensation (détaillés pages 59 à 63)

→ Commun à tous les parcours

PARCOURS LAMOURA – LES ROUSSES

PARCOURS N°6 (Annexe 9)

1. Présentation du parcours

Le tracé du parcours n°6, n'est considéré que si les conditions d'enneigement ne permettent pas la réalisation du parcours n°5.

Ce tracé de 45 km, relie Lamoura aux Rousses (ou Prémanon) en passant par la zone haute du Massif du Massacre, là où l'enneigement est souvent présent lorsque les conditions d'enneigement sont limitées voire quasiment absentes sur le reste du Massif jurassien.

Les courses courtes empruntent le même départ mais évitent la zone sensible du Massacre en passant par le tunnel du Boulu.

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance) :

Samedi 11 février 2023 :

La Transju'Classic (45km) - Lamoura - Les Rousses

La Trans 25CT (25km) – La Darbella - Les Rousses

La Trans 20CT (20km) – Lamoura (VVL)- Les Rousses

Dimanche 12 février 2023 :

La Transjurassienne et La Transju'Skating deviennent une seule et même course

La Transjurassienne (45km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Les Rousses

La Trans 25FT (25km) - La Darbella - Les Rousses

La Trans 20CT (20km) – Lamoura (VVL)- Les Rousses

- Les courses Transju'Classic et Transjurassienne empruntent la totalité du parcours.
- Le tracé des courses courtes (Trans 25CT le samedi et Trans 25FT le dimanche) emprunte les premiers kilomètres du parcours de repli et rejoint directement le km 23 au niveau du tunnel du Boulu pour effectuer la fin de parcours. Il évite la zone sensible du Massacre.
- Le tracé de la randonnée (Trans 20CT le samedi et Trans 20FT le dimanche) emprunte les premiers kilomètres du parcours de repli et rejoint directement le km 23 au niveau du tunnel du Boulu pour effectuer la fin de parcours. Il évite la zone sensible du Massacre.

Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 29)

- La Combe du Lac (FR4301310)

- Forêt du Massacre (FR4312003 et FR4301320) et APPB forêts d'altitude

- Vallée et Côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen (FR4301331 et FR4312012)

- Aire de présence niveau 1 du Grand Tétrás dans le Bois de Ban Arobiens ainsi que dans le secteur des forêts d'altitude du Massacre

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillés page 48 à 62)

Sur ce parcours, la présence d'espèces protégées, emblématiques du territoire, telles que le Grand Tétras constitue un enjeu important. Sur le secteur du Massacre, le tracé traverse l'aire de présence niveau 1 du Grand Tétras sur 5km, sur des pistes existantes. Une aire de présence niveau 1 est également traversée sur le secteur de Ban Arobiers, sur une distance de 4 km du km 33 à 37, en limite d'aire de présence de niveau 2.

Mesures d'évitement (détaillés pages 49 à 53)

→ Commun à tous les parcours

Spécifique à ce parcours

- Les courses courtes partent de la Combe du Lac et suivent le tracé du parcours jusqu'au tunnel du Boulu, pour effectuer la fin de parcours, les coureurs ne traversent pas la zone sensible du Massacre, limitant donc le nombre de participant dans ce secteur.

- Ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, **pour une distance totale de 1,5 km dont 600m en zones Natura 2000.**

Mesures de réduction (détaillés pages 54 à 56)

→ Commun à tous les parcours

Spécifique à ce parcours :

- Les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité sauf pour le poste de ravitaillement et de secours indispensable au Chalet de la Regarde, en zone Natura 2000, acheminement du matériel par la dameuse des pistes dans le cadre de son activité quotidienne.

Mesures d'accompagnement (détaillés pages 57 à 59)

→ Commun à tous les parcours

Mesures de compensation (détaillés pages 59 à 63)

→ Commun à tous les parcours

3. CHOIX DU PARCOURS

Le parcours n°1 (nominal) reste le parcours privilégié. Les parcours sont choisis graduellement sur l'expertise des gestionnaires de pistes et des dèmeurs, ainsi que sur analyse et décision des membres de Trans'Organisation (cf annexe n°9 bis).

Tout est mis en œuvre pour éviter la zone environnementale sensible de la forêt d'altitude du Massacre, même lorsque la possibilité d'y passer s'offre à nous. A ce titre, nous n'avons pas utilisé cette partie depuis 2011.

Le choix de l'emplacement des parcours tient à leurs situations favorables en termes d'enneigement. Ainsi, on se reporte au parcours de repli suivant dans la liste puis l'on élimine ou non les options une à une selon les possibilités qui s'offrent à nous, de fait, sur le terrain et selon la météo annoncée (cf schéma en annexe 9 bis).

Ainsi, plus on monte dans l'échelle des parcours, plus ceux-ci sont situés en altitude et permettent donc d'assurer la pratique du ski (loisir et compétition), alors que d'autres parties du domaine skiable jurassien sont inaccessibles.

➤ Le parcours n°1 est le parcours privilégié pour la tenue des épreuves de La Transjurassienne, par le tracé original reliant Lamoura à Mouthe. Le tracé traverse la zone sensible du Risoux.

~ **Les pistes de ski de fond sur le Massif du Risoux**, préparées et exploitées commercialement par les gestionnaires de pistes de la Station des Rousses **sont toujours les premières tracées dans la saison et les dernières enneigées**, début avril, voire plus tardivement selon les conditions annuelles.

~ **Il concentre la fréquentation la plus élevée sur l'ensemble de la saison hivernale**, d'autant plus **lorsque les conditions d'enneigement sont difficiles** sur le reste du Massif Jurassien. Dans ce cas-là, les skieurs locaux et les touristes s'y reportent.

➤ Les parcours n°2, n°3, n°4, n°5 sont très proches du parcours n°1, avec un passage plus en altitude au niveau du Massif du Risol, qui permet de palier un manque de neige ou des conditions trop humides dans la partie basse entre Chapelle des Bois (le Pré Poncet) et Petite-Chaux. Il en est de même si le passage est envisagé par la piste du Pré d'Haut à Chapelle-des-Bois. Cela permet de rester au plus près du parcours original tout en garantissant un enneigement suffisant.

➤ Le parcours n°6, entre Lamoura et les Rousses sera le dernier recours lorsque le manteau neigeux est insuffisant sur les parcours précédents et qu'il ne peut être comblé.

~ **Les pistes de ski de fond sur le Massif du Massacre**, préparées et exploitées commercialement par les gestionnaires de pistes de la Station des Rousses **sont toujours les premières tracées dans la saison et les dernières enneigées**, début avril, voire plus tardivement selon les conditions annuelles.

~ **Il concentre la fréquentation la plus élevée sur l'ensemble de la saison hivernale**, d'autant plus **lorsque les conditions d'enneigement sont difficiles** sur le reste du Massif Jurassien. Dans ce cas-là, les skieurs locaux et les touristes s'y reportent. (Estimation de 1600 personnes par jour en cas de faible / absence d'enneigement sur le reste des domaines skiables)

~ C'est pour ces mêmes raisons que ce domaine skiable est utilisé quotidiennement par les athlètes du pôle France (géré par le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne).

Le choix de l'un ou l'autre des parcours se fait toujours en concertation avec les différents acteurs locaux concernés : gestionnaires de sites, communes, services de gendarmerie et SDIS du Doubs et du Jura ainsi que le Groupe Tétrás Jura (GTJ) et le Parc naturel du Haut Jura. (PNHJ)

Les différents sites de départ et d'arrivée ainsi que les différentes alternatives de parcours permettent de multiplier les chances de maintenir le parcours envisagé.

En fonction des conditions, nous souhaiterions, sous réserve que les différents tracés soient autorisés, pouvoir utiliser les parcours dans un sens ou dans l'autre mais également pouvoir combiner deux tracés propres à des parcours, entre eux. L'expérience montre qu'il peut, localement, être plus intéressant de pouvoir avoir recours à l'une ou l'autre de ces solutions.

Il est bien entendu qu'aucun kilomètre qui n'aurait pas reçu d'autorisation par le biais de cette procédure ne sera parcouru par la course.

Si toutefois aucun de ces parcours ne pouvait être considéré pour la réalisation de l'épreuve, dans les conditions de respect de l'environnement et de sécurité nécessaires, la décision serait prise d'annuler la compétition le lundi précédent, en fonction des dernières prévisions météorologiques, lors d'une réunion avec l'ensemble des services de l'Etat concernés.

PARTIE 2
ANALYSE DE L'ETAT
INITIAL ET DE SON
ENVIRONNEMENT

1. PRESENTATION DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX TRAVERSES PAR LES DIFFERENTS PARCOURS

Dans cette partie, les différentes zones environnementales concernées par la totalité des parcours vont être décrites et reprises par la suite et détaillées pour chacun des parcours.

1. Les différents APPB

Deux APPB sont potentiellement concernés par l'un ou l'autre des parcours de La Transjurassienne.

1.1. APPB Forêts d'Altitude

Massif du Risoux

Ce site est situé sur le secteur du Massif du Risoux. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 27 mai 2019, disponible en annexe 11.

Forêt du Massacre

Ce site est situé sur le secteur de la forêt du Massacre. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 27 mai 2019, disponible en annexe 12.

Massif de Ban-Arobiers

Ce site est situé sur le secteur de Bans-Arobiers. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 27 mai 2019.

Cet arrêté régit actuellement, notamment la pratique de certaines activités de pleine nature (ski, raquette, photographie...) ainsi que l'utilisation de certains itinéraires.

1.2. APPB de l'écrevisse à pieds blancs

Ce site est situé sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Orbe. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°883, du 1^{er} juillet 2009, modifié par l'arrêté préfectoral n°AP-2001-53 du 27 décembre 2011.

2. Les différents sites Natura 2000 - Annexes 11 à 18

Huit sites Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC) sont potentiellement concernés par l'un ou l'autre des parcours de La Transjurassienne.

2.1. La Combe du Lac (FR4301310)

Ce site est caractérisé par une succession de tourbières en alternance avec des pelouses sèches et des prairies de fauche de montagne. Parmi les espèces les plus emblématiques, le site accueille le damier de la succise, la Leucorrhine à front blanc, l'Azuré du serpolet ou encore la Buxbaumia verte. (Annexe 13)

2.2. Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)

Également site à dominance très largement humide (lac, tourbière, rivière et prairies humides), la Vallée de l'Orbe est un complexe d'une très grande qualité environnementale.

De très nombreux insectes d'intérêt patrimonial (comme l'Azuré des paluds, le Damier de la succise, le Cuivré de la Bistorte, le Fadet des tourbières, le Solitaire...) y ont été recensés. Côté oiseaux, citons, le Râle des Genêts (très peu présent mais retrouvé en 2012), le Roselin cramoisi, le Tarier des prés, le faucon pèlerin, martin pêcheur d'Europe...

La présence (non retrouvée depuis 4 ans) de l'écrevisse à pieds blancs a justifié le classement du Bief Février en APPB, qui est intégré dans ce site. (Annexe 14)

2.3. Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002)

Ce massif est caractérisé par une présence de forêts de résineux, de pelouses et des milieux naturels remarquables, appartenant aux étages montagnards supérieurs et sub-alpins. La flore (Nigritelle noire, Campanule en thyrses) ou les insectes y sont également présents.

Cette variété de milieux s'accompagne d'une faune caractéristique des forêts d'altitude : gélinotte des bois, grand tétras, chouettes de Tengmalm, Chevêchette d'Europe, Pics etc.

On y trouve également le Loup et le Lynx, dont les populations jurassiennes se portent bien. (Annexe 11)

Ce site intègre également l'APPB forêts d'altitude précédemment décrit.

2.4. Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)

Ce site est essentiellement constitué d'habitats et d'espèces de tourbières et zones humides. Il abrite l'Azuré des paluds, la Leucorrhine à gros thorax, le Solitaire, le Nacré de la canneberge... Côté flore, les trois espèces de Drosera y sont présentes (à feuilles rondes, à feuilles longues, à feuilles oblongues), la Grassette vulgaire, la Laïche des borbiers, la Laïche de Buxbaum, la Camarine noire, l'œillet superbe, l'Andromède font partie de la longue liste des espèces végétales protégées du site. Côté amphibien, on peut signaler l'Alyte. (Annexe 15)

2.5. Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)

Site Natura 2000 de 11000 ha, le Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol se caractérise par ses forêts (hêtraies, sapinières...) et par ses zones ouvertes d'alpages abritant des lambeaux relictuels de pelouses sèches (à gentiane printanière et à Brome dressé) et quelques stations d'insectes patrimoniaux (Apollon, Bacchante, Azuré du serpolet). (Annexe 16)

2.6. Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)

Les différentes tourbières observées à Mouthe sont des tourbières jurassiennes typiques. On distingue un bas-marais alcalin qui évolue progressivement vers un haut-marais acide, c'est une tourbière mixte. Elles recèlent une flore remarquable et caractéristique ainsi que la présence de deux espèces exceptionnelles en France : le Bouleau nain et la Laïche étoile des marais. Le site héberge également plusieurs autres espèces protégées (insectes notamment) dont une importante population de Damier de la succise. (Annexe 17)

2.7. Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen (FR4301331 et FR4312012)

Ce site abrite essentiellement des pelouses sèches remarquables par la présence notamment de nombreuses orchidées mais également de dalles calcaires accueillant des orpins sur lesquels l'Apollon est bien présent. Plusieurs autres espèces d'insectes patrimoniaux y sont présentes (Azuré du serpolet, Criquet jacasseur).

Ce site de 18.000 hectares est à lui seul, un concentré des milieux naturels et des espèces du Haut-Jura : pelouses et prairies, corniches et milieux rupestres, forêts d'altitude, de pente ou encore alluviales, tourbières... et espèces inféodées.

Le secteur susceptible d'accueillir La Transjurassienne est également marqué par la présence, certes ponctuelle mais malgré tout réelle et confirmée récemment, du Grand Tétras ou encore du hibou Grand-duc pour lesquels des précautions dans l'organisation de l'acheminement des skieurs et du public permettront de limiter au minimum tout risque de dérangement à une période qui pourrait être sensible pour l'espèce. (Annexe 18)

2.8. La forêt du Massacre (FR4312003 et FR4301320)

Le massif du Massacre constitue l'une des forêts les plus emblématiques du territoire du Haut-Jura. Il est caractérisé par une alternance de zones d'estives et pré-bois et de forêts d'altitude, d'épicéas et de hêtres. Il est en particulier connu pour les oiseaux qu'il abrite ; Chouettes de montagne, pic noir, gélinotte des bois, grand tétras etc. Les espèces présentes sont assez similaires à celles du Risoux. Les milieux ouverts abritent ponctuellement des nardaies et de nombreuses fourmilières. (Annexe 12)

Ce site intègre également l'APPB forêts d'altitude précédemment décrit.

3. Les sites RAMSAR

Les parcours de la Transjurassienne longent les sites RAMSAR « Tourbières et lac de la montagne Jurassienne » :

- Lamoura
- Les Rousses
- Bois d'Amont
- Bellefontaine
- Chapelle des Bois
- Mouthe

La Transjurassienne utilise les pistes commerciales tout au long de ses différentes épreuves, aucune zone tourbeuse n'est traversée mais longée. Trans'organisation est en lien direct avec le Parc Naturel du Haut Jura, une réunion concernant les zones de ré enneigement de neige ont été menées. Le raclage de la neige ne concerne aucun sites RAMSAR. Cette manifestation sportive n'a pas d'impact sur ces zones. Cette manifestation est donc compatible avec la préservation des sites RAMSAR.

2. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX TRAVERSÉS PAR CHACUN DES PARCOURS

Tous les kilométrages indiqués correspondent aux kilomètres restants à parcourir pour atteindre l'arrivée et non aux kilomètres déjà parcourus.

Les distances de ré-enneigement sont mentionnées uniquement dans les zonages environnementaux. En dehors de ces zones particulières, le linéaire n'est pas mentionné. Pour chacun des parcours, les zonages sont représentés sur les cartes respectives en annexe. Les zones de tourbières et zones humides présentes le long des parcours, sont répertoriées et présentées sur une cartographie à l'échelle de nos tracés en annexe 22 et 22 bis.

PARCOURS LAMOURA-MOUTHE N°1

Six des sites Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC) et deux APPB (eux-mêmes intégrés dans les sites Natura 2000) sont concernés par ce tracé. (Annexes 13- 14 - 14bis)

1. Combe du Lac

Du km 68 au km 62, le tracé traverse le site sur toute sa longueur (toujours en utilisant des pistes damées pour toute la saison hivernale)

Le site intègre une zone potentiellement à enneiger sur 560 m environ.

2. Vallée de l'Orbe

Le site est concerné entre les km 43 et 37. Sur ce segment de la course, le tracé suit le bord de la zone ZSC en y pénétrant à plusieurs endroits mais en restant toujours le long de la limite.

Une zone potentielle de production de neige de culture tangente, à l'extérieur, le site Natura 2000, au cœur du village de Bois d'Amont.

3. Massif du Risoux (site Natura 2000 et APPB)

La zone Natura 2000 est concernée par le tracé entre le km 32 et le km 27. Celui-ci s'appuie sur les **routes forestières goudronnées** ou des **chemins forestiers empierrés eux-mêmes damés sur la saison d'hiver**.

La zone APPB (incluse dans le site Natura 2000) est traversée dans une aire de présence niveau 1 du Grand Tétras sur 5,7 km.

4. Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et de Bellefontaine

L'itinéraire traverse le site entre le km 24 et le km 18.

Le site intègre, au km 21, une zone potentiellement à réenneiger sur 300 m environ.

5. Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol

Le massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol est longé par le tracé qui fait toutefois deux incursions très limitées dans le site, sur 1 km au km 13 et sur 500 m au km 3.

Une zone potentiellement à réenneiger sur 110m (au km 13) est située dans le site. Aucune carrière à neige ni point de production de neige de culture ne concerne ce site.

6. Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs

Ce site est traversé au km 1 et sur 100 m.

Une zone d'apport de neige est située dans cette zone, le long de la RD 389, juste à l'arrivée à Mouthe, près de l'ancienne douane. 90m de pistes sont ici susceptibles de nécessiter un travail de ré-enneigement.

Le tracé traverse également l'aire de présence niveau 1 du Grand Tétras du secteur de Bans Arobiers sur 1km, à son extrémité, uniquement sur pistes existantes, du km 9 au km 10, en dehors de l'aire niveau 2, qui est très éloignée.

PARCOURS LAMOURA-MOUTHE N°2

Six sites Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC) et deux APPB (eux-mêmes intégrés dans les sites Natura 2000) sont concernés par ce tracé. (Annexes 13- 14 - 14bis)

Les sites sont identiques au parcours n°1 (nominal) de 68km à l'exception du Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol.

Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol

Le massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol est longé par le tracé. Il touche la limite de la ZPS au nord de Chapelle-des-Bois au km 15 puis suit sa limite jusqu'au Pré Poncet km 14.

Ensuite, il s'enfonce à l'intérieur du massif, passant dans une zone de présence niveau 1 du Grand Tétras sur 850m entre les lieux-dits « Les Loges Dessus » et « Le Chalet Jobey » sans pénétrer dans l'aire sensible d'hivernage (il s'en tient à plus de 150m).

Une zone potentiellement à réenneiger sur 110m (au km 15) est située dans le site. Aucune carrière à neige ni point de production de neige de culture ne concerne ce site.

Le secteur de Ban Arobiers est traversé sur la même distance que sur le parcours n°2.

PARCOURS LAMOURA-MOUTHE N°3

Six sites Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC) et deux APPB (eux-mêmes intégrés dans les sites Natura 2000) sont concernés par ce tracé. (Annexes 13- 14 - 14bis)

Les sites sont identiques au parcours n°2 à l'exception du Massif du Mont Noir qui est traversé dans une aire de présence niveau 1 du Grand Tétrás sur 3,5km sur les pistes existantes, ainsi que sur 2km une aire de présence de niveau 2 sur le secteur de Morbier-Le Glacier.

PARCOURS LAMOURA-MOUTHE N°4

Six sites Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC) et deux APPB (eux-mêmes intégrés dans les sites Natura 2000) sont concernés par ce tracé. Les sites sont identiques au parcours n°2. (Annexes 13- 14 - 14bis)

PARCOURS BOIS D'AMONT-MOUTHE N°5

Quatre sites Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC) et un APPB (lui-même intégré dans un site Natura 2000) sont concernés par ce tracé de repli. (Annexes 13- 14 - 14bis)

1. Vallée de l'Orbe (si le départ est aux Rousses)

Ce site est concerné par le départ et la première partie de parcours sur un linéaire de 3,2km.

En cas d'un départ des Rousses, le site est également concerné à partir du km61 au km54, tout comme sur les parcours précédents. Sur ce segment de la course, le tracé suit le bord de la zone ZSC en y pénétrant à plusieurs endroits mais en restant toujours le long de la limite.

Une zone potentielle de production de neige de culture tangente, à l'extérieur, le site Natura 2000, au cœur du village de Bois d'Amont.

2. Massif du Risoux (site Natura 2000 et APPB)

La zone Natura 2000 est concernée par le tracé entre le km 41 et le km 36, qui est identique à celui décrit pour le parcours n°1 et constitue la traversée la plus directe possible en tenant compte des remarques émises par le CNPN pour l'édition 2012. Celui-ci s'appuie sur les **routes forestières goudronnées** ou des **chemins forestiers empierrés eux-mêmes damés sur la saison d'hiver**.

La zone APPB (inclus dans le site Natura 2000) est traversée dans une aire de présence niveau 1 et 2 du Grand Tétrás sur les mêmes distances que les parcours précédents.

Une alternative par la piste « repli Transjurassienne » autorisée dans l'APPB a été envisagée mais abandonnée car, cette dernière n'étant pas tracée régulièrement, elle induit un dérangement plus important pour le Grand Tétrás.

3. Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et de Bellefontaine

L'itinéraire longe la zone sur 700m au km 38 et traverse le site entre le km 36 et le km 35, sur un linéaire inférieur à celui du parcours n°1 (nominal).

4. Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol

Le tracé dans la ZPS du Mont d'Or, Noirmont et Risol est identique à celui décrit pour le parcours n°2.

Dans cette configuration, la neige étant déjà moins présente sur le Massif Jurassien, les besoins en ré-enneigement peuvent cependant être plus importants à l'intérieur de cette zone avec 255m linéaires de pistes concernés.

Le tracé passe dans une zone de présence de niveau 1 du Grand Tétras sur 850m tout comme sur le parcours n°2

Le tracé traverse également le massif du Mont Noir, dans une aire de présence de niveau 1 du Grand Tétras, sur une distance de 3km. Il est très éloigné de l'aire de présence niveau 2.

PARCOURS LAMOURA – LES ROUSSES N°6

3 sites Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC) et un APPB (lui-même intégré dans un site Natura 2000). (Annexes 13- 14 - 14bis)

1. Combe du Lac

Le tracé du parcours traverse le site dans toute sa longueur entre le km 45 et le km 40. Ce site intègre 560m linéaires de tronçons de piste potentiellement à réenneigé.

2. Forêt du Massacre (site Natura 2000 et APPB)

L'itinéraire traverse le site dans sa longueur entre le km 37 et le km 33.

Le parcours pénètre les zones de présence régulière et sensible du Grand Tétras incluses dans les limites de ce site Natura 2000 sur 2km.

3. Vallée et Côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen

Le parcours traverse ce secteur entre le km 7 et le km 5 au niveau de la Combe Sambine dans le massif Ban Arobiers, uniquement sur un tracé qui reprend une route goudronnée.

3. ESPÈCES PROTÉGÉES CONNUES SUR L'EMPRISE DES DIFFÉRENTS PARCOURS

Dans cette partie, la liste des espèces présentées pour chacun des parcours est celle qui fait l'objet d'une demande de dérogation.

La liste exhaustive des espèces protégées dans l'emprise de chacun des tracés se trouvera en annexe.

Toutes les espèces protégées de la flore et de la faune (plus la Gélinoite des bois) des secteurs concernés par les différents parcours ont été prises en compte et étudiées en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura, l'Office national de la Biodiversité et le Groupe Jura Tétrás.

Le Grand Tétrás a néanmoins fait l'objet de la plus grande attention du fait de son importante sensibilité. De plus, la prise en compte des exigences de cette espèce garantit la préservation du cortège d'espèces protégées fréquentant ce même biotope.

1. La flore

Plusieurs espèces protégées sont répertoriées dans l'emprise ou à proximité des différents tracés.

Elles sont présentées, pour chacun des parcours, en annexe 19, mais ne font pas l'objet d'une demande de dérogation. La course se déroule en période non sensible. Le risque résiduel d'altération du sol en cas de besoin de ré-enneigement a été considéré et effacé par les mesures d'évitement présentées plus loin dans le dossier.

2. La faune

La liste exhaustive des espèces animales protégées dans l'emprise de chacun des parcours se trouve en annexe 20. Seule la liste des espèces protégées faisant l'objet de la demande de dérogation est présentée dans chacun des paragraphes suivants.

Ces données sont en cours de traitement et d'actualisation, en attente de la LPO avec qui nous tissons un partenariat.

3. Liste des espèces protégées à plus fort enjeu, susceptibles d'être présentes sur chacun des parcours le jour de la course et faisant l'objet de la demande de dérogation

	Espèce (nom scientifique)	Espèce (nom français)	Liste rouge mondiale UICN	Liste rouge européenne UICN	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Textes	Parcours concerné						Impact de la course
								1	2	3	4	5	6	
Mammifère	<u>Lynx Lynx</u>	Lynx d'Europe	LC	LC	EN	VU	Orange, Yellow, Red, Green, Blue	X	X	X	X	X	X	NS
	<u>Felis silvestris</u>	Chat Sauvage	LC	LC	LC	LC	Orange, Yellow, Green, Blue	X	X	X	X	X	X	NS
	<u>Canis Lupus</u>	Loup gris	LC	LC	VU	DD	Orange, Yellow, Green, Blue	X	X	X	X	X	X	NS
Oiseaux	<u>Aegolius funereus</u>	Chouette de Tengmalm	LC	LC	LC	LC	Yellow, Brown, Cyan	X	X	X	X	X	X	NS
	<u>Glaucidium Passerinum</u>	Chevêchette d'Europe	LC	LC	VU	NT	Yellow, Brown, Cyan	X	X	X	X	X	X	NS
	<u>Bonasa bonasia</u>	Gélinotte des Bois	LC	LC	VU	VU	Yellow, Brown, Cyan	X	X	X	X	X	X	PS
	<u>Tetrao urogallus</u>	Grand Tétras	LC	LC	EN	CR	Yellow, Brown, Cyan	X	X	X	X	X	X	PS
	<u>Dryocopus Martius</u>	Pic Noir	LC	LC	LC	LC	Yellow, Brown, Cyan	X	X	X	X	X	X	NS
	<u>Pyrrhula Pyrrhula</u>	Bouvreuil pivoine	LC	LC	VU	DD	Yellow, Brown, Cyan	X	X	X	X	X	X	NS
	<u>Nucifraga carvocatates</u>	Cassenoix moucheté	LC	LC	LC	LC	Yellow, Brown, Cyan	X	X	X	X	X	X	NS
	<u>Bubo Bubo</u>	Hibou Grand-Duc	LC	LC	LC	VU	Orange, Yellow, Brown, Cyan						X	NS

LEGENDE

Niveau de vulnérabilité

CR	Au bord de l'Extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Potentiellement menacé
LC	Non menacé
DD	Données insuffisantes



Impact de la course

NS	Incidence Non Significative
PS	Potentiellement Significatif




Textes internationaux

	Convention de Berne
	Convention de Bonn
	Convention CITES

Textes communautaires

	Directive Oiseaux
	Directive Habitats

Textes nationaux

	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
	Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département

PARTIE 3
DÉRANGEMENTS LIÉS
A LA COURSE

1. DÉRANGEMENTS LIÉS AUX SKIEURS

Ce sont environ 1500 skieurs le samedi et 2500 skieurs le dimanche qui prennent le départ des différentes courses de La Transjurassienne.

Sur le nombre total de participants, seule une partie empruntera les tracés, directs, en zones sensibles.

Il convient toutefois de prendre en compte que la course traverse des massifs déjà parcourus par des itinéraires nordiques le reste de la saison.

Les coureurs représentent néanmoins un dérangement potentiel pour les espèces présentes dans les zones traversées.

Toutefois, les années d'expériences prouvent que lors d'une course de ski de fond, les coureurs :

- Sont globalement silencieux puisqu'il s'agit d'une compétition, ils sont en plein effort (beaucoup plus que des skieurs qui pratiquent le ski de façon touristique ou que des randonneurs en raquettes, présents toute la saison sur les pistes)
- Restent entièrement sur les pistes damées, exploitées commercialement par les gestionnaires de pistes la saison durant ; en effet le hors-piste n'aurait aucun intérêt dans un contexte de compétition chronométrée. De plus, les skis ne sont pas adaptés au hors-piste.
- Déposent leurs déchets dans les zones de ravitaillements positionnés en dehors des zones de protection des espèces sensibles aux dérangements, sous peine de sanctions eu égard au règlement de course qui le précise

Il est à noter que pendant la compétition, **les pistes commerciales damées, empruntées par la course, sont privatisées pour les 2 jours de l'épreuve.** De ce fait, aucun skieur de loisir n'a vocation à fréquenter les pistes pendant ces deux jours, ce qui limite l'impact et la fréquentation humaine le long de ces tracés.

De plus, **la course emprunte strictement les pistes commerciales déjà damées et exploitées la saison durant par les gestionnaires de pistes.**

Le dérangement potentiel liés au passage des skieurs se concentre sur les parties suivantes :

Sur les parcours suivants, l'aire de présence de niveau 2 du Grand Tétrás est traversé aux niveaux suivants :

- Parcours n°2,3,4, et 5 traversent une partie limitrophe de l'aire citée, au niveau de la descente sur la piste de « Champvents » dans le cadre d'une arrivée à Mouthe village,
- Parcours n°3 : au niveau de la piste "La Norbière" en redescendant sur le site de Chapelle-des-Bois, en provenance de la boucle du « Glacier ».
- Parcours n°4,5 et 6 au niveau du « Bois Greffier », ainsi qu'au niveau des « Prés Hauts » pour les distances courtes.

Sur les parcours suivants, l'aire de présence de niveau 1 du Grand Tétrás est traversé aux niveaux suivants :

- Parcours 1,2,3,4 et 5 : passage dans le bois de Ban Arobiers ainsi que dans le massif du Risoux
- Parcours 3 : passage dans la forêt du Glacier et secteur des Prés Hauts

- Parcours 4 et 5 : passage dans le secteur du Bois Greffier

Sur le parcours n°6 situé sur la Station des Rousses, seules les courses longues (de 50km) de la Transjurassienne parcourent la zone APBB du Massif du Massacre. **Les courses courtes (25km) ne traversent pas la zone environnementale sensible du Massacre.**

De même, sur les parcours Lamoura – Mouthe, seules les courses longues traversent le Massif du Risoux. **Les courses courtes (25km) évitent ce secteur.**

Enfin, pour le passage dans la forêt du Massacre et du Risoux, les itinéraires mentionnés à l'annexe 6 et prévus dans l'APPB forêts d'altitudes sont respectés. Aucun autre itinéraire n'est emprunté par la course.

Pour le passage dans le massif du Risoux, une alternative par la piste « repli Transjurassienne » autorisée dans l'APPB a été envisagée mais abandonnée car, cette dernière n'étant pas tracée régulièrement, elle induit un dérangement plus important pour le Grand Tétrás.

L'amplitude horaire du passage entre le premier et le dernier skieur dans le massif du Risoux est de 3 heures le samedi et de 3 heures le dimanche et dans le massif du Massacre de 1h30 le samedi et de 1h30 heure le dimanche

2. DÉRANGEMENTS LIES AU PUBLIC

Le public pourrait également représenter une certaine perturbation pour les espèces lors de sa venue dans les espaces occupés par une faune patrimoniale sensible au dérangement.

C'est pourquoi, l'organisation a pris comme mesures d'évitement, d'interdire le public dans les zones sensibles et notamment dans tout le Massif du Risoux et du Massacre du fait de la privatisation des pistes pour les 2 jours de l'épreuve.

De plus l'organisation a fait en sorte, de par ses installations animations et communication, que le public se concentre uniquement :

- Sur les zones de départ et d'arrivée,
- Au niveau des lieux d'animations mis en place par l'organisation dans les zones urbanisées
- Le long des axes routiers (plus facilement accessibles) pour voir la progression des coureurs

Les points de concentration du public figurent sur les cartes des tracés.

L'expérience et les années l'ont parfaitement démontré et appuyé.

Enfin, un plan de circulation du public est mis en place avec les services des conseils départementaux du Jura et du Doubs afin que les spectateurs sachent où se rendre. Ce plan se concentre sur les voies facilement accessibles à la circulation. Trans'Organisation publie ce plan sur son site internet afin que le maximum de spectateurs en ait connaissance.

3. DERANGEMENTS LIES A L'ORGANISATION DE LA COURSE

3.1) Les engins de traçage

Les engins de traçage des pistes sont utilisés par les gestionnaires de pistes depuis le début de la saison. Leur utilisation pour la préparation des pistes et du balisage relatif à La Transjurassienne se fait dans le cadre quotidien d'entretien général des pistes. L'incidence de leur utilisation peut être considérée comme nulle.

3.2) Les motoneiges

Leur utilisation peut poser plus de problèmes pour la faune et Trans'Organisation a bien conscience de l'impact de ces machines sur l'environnement. Leur nombre sera donc limité au strict minimum pour assurer la sécurité des concurrents tout en gardant à l'esprit le respect de l'environnement.

- Pour le **parcours nominal** 9 motoneiges sont indispensables à la sécurité des épreuves.

1 machine sécurité d'ouverture
1 machine sécurité de fermeture }

Elles suivent la totalité de la course et traversent l'aire de présence du Grand Tétrás.

6 machines sécurité - secours
1 motoneige officielle Transju photo + 1 motoneige prise de vue }

Elles sont pré-positionnées et circulent en dehors de l'aire de présence du Grand Tétrás.

- Pour **les parcours 2-3-4-5**, 9 motos neiges sont indispensables

1 machine sécurité d'ouverture
1 machine sécurité de fermeture }

Elles suivent la totalité de la course et traversent l'aire de présence du Grand Tétrás.

5 machines sécurité-secours
1 motoneige officielle Transju photo + 1 moto neige
Prise de vue }

Elles sont pré-positionnées et circulent en dehors de l'aire de présence du Grand Tétrás sur le secteur du mont noir et Risol.

- Pour **le Parcours 6**, 9 motos neiges sont indispensables

1 machine sécurité d'ouverture
1 machine sécurité de fermeture }

Elles suivent la totalité de la course et traversent l'aire de présence du Grand Tétrás. Ils seront les seuls autorisés) emprunter la zone sensible du haut du massacre

5 motos neige secours sécurité

Ils seront pré-positionnés en dehors de l'aire APPB Forêts d'altitude et n'interviendront dans la zone que s'il y a une nécessité d'intervention.

1 machine sécurité d'ouverture

1 machine sécurité de fermeture

Ils n'auront pas accès à cette zone.

Les autres moyens de secours seront pré-positionnés, placés en attente, en dehors ou en limite des aires sensibles (Risoux, Massacre, Risol et Mont Noir, Ban Arobiens selon les parcours), comme indiqué sur les annexes et se déplacent sur la piste suivant les ordres du PC course ou du responsable sécurité.

Les motoneiges en attente ne sont mobilisées qu'en cas d'intervention et ne parcourent que partiellement la piste. **Sauf intervention, elles n'auront donc pas parcouru les zones de protection, en particulier les aires de présence du Grand Tétrás.**

D'autre part, toutes les motoneiges circulent exclusivement sur la piste damée et ne font pas de hors-piste.

Enfin, les deux motoneiges d'ouverture et de fermeture, qui traversent les zones sensibles ont une vitesse modérée, vitesse des skieurs de tête et de fin de course. Elles ont donc une incidence faible. Les autres motoneiges peuvent être amenées à accélérer en cas de besoin d'intervention et de secours, ce qui peut avoir un impact sonore un peu plus important mais ces besoins ne sont pas prévisibles.

Un compte rendu de leur utilisation, passage, nombre sera rédigé après chaque édition afin d'avoir un retour sur l'impact potentiel d'une année donnée.

Des données précises seront relevées et notifiées dans le bilan quant à l'utilisation, le lieu et le nombre d'engins utilisés, de sorte à avoir un retour sur l'impact d'une édition donnée.

3.3) Les sites de ravitaillement, postes de secours, stands d'assistance technique

Les sites de ravitaillement et/ou postes de secours sont installés dans les 24 heures précédant les épreuves.

Ils sont tous installés hors zones de présence du Grand Tétrás et préférentiellement dans les zones urbanisées.

De fait, sur la totalité des parcours, tous les sites de ravitaillement, de secours et d'assistance technique sont exclus des zones de protection d'espèces, en particulier, des APPB forêts d'altitude. L'organisation souhaite accentuer sa démarche de protection des espèces sensibles aux dérangements anthropiques.

Les stands d'assistance technique sont installés en complément sur certains postes de ravitaillement, mais uniquement en dehors des aires de présence du Grand Tétrás (cf. cartes des parcours).

PARTIE 4

INCIDENCES

ENVIRONNEMENTALES

En préambule, il convient de mentionner que, sur l'ensemble des parcours, du fait de la nature même de la manifestation (course de ski de fond empruntant les itinéraires nordiques saisonniers, damées), aucune destruction d'habitat d'espèce protégée n'est engendrée.

De même le risque de collision avec les animaux est faible : nul avec les skieurs et quasi nul avec les motoneiges (ouverture et clôture de la course) qui circulent au rythme des skieurs.

Seule la perturbation par dérangement des espèces a donc été considérée.

Les données relatives aux espèces volatiles, oiseaux, sont toujours en attente de réception et traitement de la LPO, avec qui nous mettons en place un partenariat afin de travailler conjointement.

1. INCIDENCE POTENTIELLEMENT SIGNIFICATIVE

Grand Tétras

Cette espèce est la plus directement concernée par le passage de La Transjurassienne au niveau des zones de présence niveau 1 et 2 :

- du Massif du Risoux (parcours n°1 à n°6)
- du Massif du Risol (parcours n°2, n°3, n°4, n°6)
- du Massif du Mont Noir (parcours n°3, n°4, n°5, n°6)
- du Massif du Massacre (parcours n°6)
- du secteur de Ban Arobiers (parcours n°6)

L'hivernage du Grand Tétras s'effectue sur un petit territoire. Son activité est très réduite, essentiellement liée à son besoin d'alimentation, qui a un apport énergétique faible. Il vit essentiellement perché en hiver. Le moindre dérangement le rend vulnérable entraînant un surcoût énergétique pouvant affaiblir les individus (les rendant plus vulnérables aux prédateurs, aux parasites...).

L'estimation de la population sur le Jura français est de 297 espèces, chiffres actualisés et valables pour les 5 années à venir, d'après le Groupe Tétras Jura (GTJ)

Sur les secteurs traversés par la Transjurassienne, voici les chiffres, actualisés connus des populations de Grand Tétras :

- Secteur de Massacre (16 individus),
- Secteur Risol-Mont d'Or (60 individus)
- Secteur du Risoux (48 individus)
- Secteur de Ban-Arobiers (16 individus).

Des populations qui ont vu leurs effectifs revenir aux niveaux de 1990, avec un maintien des populations sur les plus hautes chaînes, ce qui est plutôt positif, même si les pressions sur le milieu sont encore assez importantes.

Le nouvel APPB datant du 27 mai 2019 redéfinit les modalités de protection du Grand Tétras et contient un axe particulier sur l'organisation des manifestations sportives. Trans'Organisation s'engage à respecter les prescriptions environnementales.

Secteur du Massacre

Le passage de la course dans le secteur du Massacre a une incidence potentiellement significative sur cette espèce sensible et emblématique du massif du Jura, présente dans ce massif dans des zones de présence niveau 1 et 2 du Grand Tétras.

Dans le cadre des parcours de la Station des Rousses, le tracé prévoit un passage par le haut du Massacre, qui s'effectue sur 3,5 km dans l'aire APPB durant maximum 3h00 (1h30 le samedi et 1h30 le dimanche). Les courses courtes évitent totalement les aires de présence niveau 1 et 2 du Grand Tétras. Elle traverse des sites d'hivernage de manière notoire. Le cloisonnement induit est une source majeure de dérangement, qui oblige les oiseaux à se cantonner.

Sur les quatre parcours, le tracé est strictement identique, sur le même linéaire et sur des pistes déjà existantes.

Les parcours de La Transjurassienne empruntent les pistes damées, sécurisées et exploitées commercialement par les gestionnaires de pistes de la Station des Rousses tout au long de la saison d'hiver.

D'après Marc Montadert, Docteur en écologie dans son « Expertise concernant l'impact sur le Grand Tétrás des parcours de replis envisagés » de 2012 (Annexe 21), l'organisation de la course n'apporte pas un dérangement supplémentaire à une activité quotidienne sur les pistes. « Ainsi, il paraît vraisemblable que le seul passage des compétiteurs sur ces pistes n'apporte pas un dérangement supplémentaire très important, ces pistes étant déjà parcourues par plusieurs dizaines ou centaines de personnes par jour pendant les vacances de février. »

Ceci d'autant plus que des mesures spécifiques sont mises en place au regard de l'utilisation des motoneiges, de la présence du public, explicitées dans la partie 5.

De plus, le passage de la course étant réduit à 5 heures maximum (2h30 le samedi et 2h30 le dimanche), sans autre fréquentation le reste du week-end (fermeture du domaine skiable aux skieurs de loisir), **le risque de dérangement résiduel est considéré comme faible.**

Toutefois, il convient de relever que depuis plus de 10 ans Trans'Organisation, épargne le secteur des forêts d'altitude du Massacre dans un souci de préservation et d'évitement des zones de présence des espèces protégées.

Secteur du Risoux

La distance parcourue par les parcours est de 6.1km dans l'aire de présence niveau 1 du Grand Tétrás.

L'amplitude horaire est de 4h pour un parcours Bois d'Amont- Mouthe (2h le samedi et 2h le dimanche) du fait de la proximité du départ et elle est de 6h (3h le samedi et 3h le dimanche) pour un parcours Lamoura-Mouthe.

Le tracé des courses courtes évite le passage dans le massif, limitant ainsi le nombre de participants.

La traversée s'effectue sur des routes forestières goudronnées ainsi que sur des chemins forestiers, eux-mêmes damés pour la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes. Elle s'appuie sur des pistes déjà existantes.

L'expertise de Marc Montadert, Docteur en écologie, est valable pour ce massif également.

Des mesures spécifiques sont également mises en place et explicitées dans la partie 5.

Le risque de dérangement résiduel est considéré comme faible.

Secteur du Risol

Le passage par le massif du Risol s'effectue sur 900 mètres dans une zone de présence de Niveau 1 du Grand Tétrás, à son extrémité et sur 7,5km dans la zone de présence de Niveau 2, pour les parcours Lamoura-Mouthe n°2 à n°4. Une partie située

en zone de présence de Niveau 2 du Grand Tétras est empruntée sur 4,8km pour le parcours Lamoura-Mouthe n°5.

Il s'appuie sur des pistes déjà existantes.

Des mesures spécifiques sont également mises en place et explicitées dans la partie 5.

Le risque de dérangement résiduel est considéré comme faible.

Secteur du Mont Noir

Le parcours Lamoura-Mouthe n°3 traverse une zone de présence de niveau 1 du Grand tétras sur 3,5km sur le réseau des pistes damées durant la saison hivernale du site de Morbier.

Certains parcours traversent le massif du Mont Noir dans une aire de présence niveau 2 du Grand Tétras mais reste très éloignés de l'aire de présence niveau 1.

Une partie située en zone de présence de Niveau 2 du Grand Tétras est empruntée 3,5km pour le parcours Lamoura-Mouthe n°3, sur 3,4km Lamoura-Mouthe n°4 et sur 4,8km pour le parcours Lamoura-Mouthe n°5. Sur le parcours Bois d'Amont – Chaux Neuve, le linéaire représente 3,8km au total dont 1,5km ne sont empruntés que par la distance de 25km, qui représente le moins grand nombre de participants.

Des mesures spécifiques sont également mises en place et explicitées dans la partie 5.

Le risque de dérangement résiduel est considéré comme faible.

Secteur de Ban Arobiers

Le secteur de Ban Arobiers est traversé sur 915 mètres dans une zone de présence de Niveau 1 du Grand Tétras, sur un tracé sur route goudronnée, déjà existant, se situant en limite de zone APPB sur six des parcours. Pour trois des parcours, le parcours effectue le même tracé en longeant en supplément la zone APPB et le secteur de présence de Niveau 1 du Grand Tétras sur 3km.

Des mesures spécifiques sont également mises en place et explicitées dans la partie 5.

Le risque de dérangement résiduel est considéré comme faible.

Gélinotte des Bois

Cette espèce est également concernée par le passage de la course. L'étude ornithologique menée en 2011 sur le Massif du Massacre notait une stabilité de la population de Gélinotte des bois avec 15 - 25 couples. Sur 2016, sur le massif du Risoux, 80 gélinottes ont été recensées.

Comme le mentionne d'ailleurs ce groupe, dans sa rubrique « cause de régression de la Gélinotte des Bois », « contrairement au Grand Tétras, elle est peu sensible aux dérangements touristiques en période hivernale du fait d'une corpulence plus petite

qui lui permet de fuir plus facilement et d'une nourriture hivernale plus riche. » Elle est donc moins sensible au dérangement hivernal.

D'après le groupe Tétrás Jura, il est plus difficile d'obtenir des données et statistiques sur cette espèce. Ainsi les données présentées sont maintenues et valables.

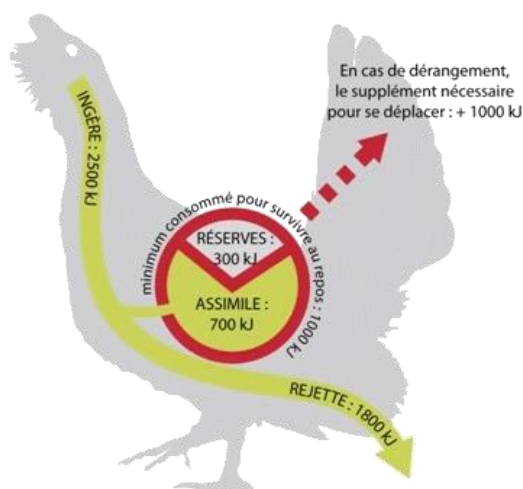
L'impact de la Transjurassienne sur la Gélinothe des bois peut être considéré comme nul.

Les tétraonidés en hiver...

La Gélinothe des bois mais surtout le Grand Tétrás sont sensibles au dérangement en période de reproduction/nidification (avril à juin) mais également en hiver.

L'unique source de nourriture pour le Grand Tétrás est constituée d'aiguilles de résineux (sapin et/ou pin à crochets). La digestion est lente et la nourriture, bien qu'abondante, est peu énergétique. Le Grand Tétrás est alors contraint d'économiser au maximum son énergie. Il minimise ses déplacements, vivant sur un territoire de quelques hectares seulement.

Chaque dérangement occasionné à cette saison le fragilise un peu plus. Un oiseau trop fréquemment dérangé déserte les sites pourtant favorables pour des secteurs plus calmes mais pas forcément optimaux en termes de ressource alimentaire. Moins réactif, il est plus vulnérable face à ses prédateurs et ses défenses immunitaires sont affectées tout comme ses performances reproductrices.



2. SANS INCIDENCE SIGNIFICATIVE

Le Lynx - lynx dit Lynx Boréal ou commun

Le Lynx tout comme le loup sont des espèces protégées par la convention de Berne et de Bonn.

Le territoire de vie et de chasse de ce mammifère, considéré comme vulnérable en Franche-Comté est la forêt, il est présent dans plusieurs massifs dont celui du Massacre et du Risoux. Sa période de reproduction débute mi-février.

On sait que le lynx chasse la nuit et a une activité plus réduite la journée.

Par ailleurs, son territoire est vaste et c'est une espèce qui n'est pas cantonnée à un territoire réduit.

Chat sauvage

De même que pour le lynx, cette espèce nocturne, non menacée en Franche-Comté et avec un territoire de vie et de chasse très vaste, est très peu concernée par un dérangement lié à la course.

Le Canis-Lupus dit Loup gris

Il est présent dans la ZPP du Marchairuz, cette zone est située à cheval entre le Doubs, le Jura et la Suisse.

Actuellement une meute reproductrice a été localisée dans la forêt du Risoux. Le début de la période de reproduction débute mi-février pour la période dite "des amours".

En revanche, pas de meute reproductrice n'est installée dans la forêt du Massacre.

Chouette de Tengmalm et Chevêchette d'Europe

Ces deux espèces de rapaces sont présentes sur tous les parcours.

D'après l'étude ornithologique d'avril 2011, les populations de Chevêchette d'Europe et de Chouette de Tengmalm apparaissent relativement stables et dans un bon état de conservation avec respectivement environ 6 et 8 couples. Le passage de la course a très peu d'impact sur ces deux espèces, cependant, la Chevêchette d'Europe est plus menacé et vulnérable que la Chouette de Tengmalm.

Pic noir

La population de Pic noir est considérée comme favorable en France et n'est à priori pas menacée de régression ni de disparition.

Cette espèce n'est pas farouche et est très peu sensible au dérangement. Son territoire de vie est assez vaste et est estimé à 150-600 ha, ce qui lui permet de se déplacer, en particulier pour trouver sa nourriture. Cette espèce, pas particulièrement sensible au dérangement, ne sera pas/très peu impactée par la course.

Bouvreuil Pivoine

Le Bouvreuil Pivoine est très répandu en Franche-Comté, il est plus fréquent en montagne que dans les plaines de la Région. Il recherche l'abri des conifères pour nicher ainsi qu'un sous-bois ou une lisière étagée mais il peut lui arriver d'être dans les haies, parcs et jardins. Cet oiseau est assez vulnérable, il est sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

Cassenoix Moucheté

Le Cassenoix Moucheté est un oiseau de montagne, on estime la population jurassienne à quelques centaines de couple dans le massif du Risoux, du Mont d'Or, du Risol, du Noirmont. Son aire de reproduction se situe vers les 800 m d'altitude. Le Cassenoix Moucheté n'est pas menacé en France et en Franche-Comté.

Grand-Duc

Le parcours n°12 n'existe plus. En effet, le départ au lieu-dit Bellecombe se trouvait à proximité d'une zone de présence du Grand-Duc. Il n'y aura donc aucun dérangement occasionné, comme le parcours n°12 n'existe plus et ne traverse donc plus cette zone

Flore et milieux naturels

Compte tenu du caractère hivernal de la compétition (mois de Février), et de sa nature (ski de fond sur pistes damées), l'incidence sur la flore et les milieux naturels d'intérêt communautaire est nulle.

Si l'enneigement est faible (épaisseur de neige inférieure à 10cm), on peut considérer qu'un faible risque peut peser sur la flore et les milieux naturels lorsque des opérations de prélèvement de neige dans les zones sources et de ré-enneigement sont

nécessaires. Mais des précautions simples peuvent être prises (voir paragraphe sur les mesures d'évitement) pour supprimer tout risque.

Espèces protégées de passereaux

Parmi les espèces protégées de passereaux, une attention spécifique a été portée à deux d'entre elles, relevées comme un peu plus remarquables : le bouvreuil pivoine et le cassenoix moucheté. Toutefois, leur état de conservation est bon sur le territoire concerné. Leurs populations sont considérées comme stables, relativement abondantes et bien réparties. La principale menace qui pèse sur ces espèces est la perte d'habitat, ce sur quoi la Transjurassienne n'aura aucune incidence.

Les passereaux étant du reste très peu sensibles au dérangement, ils ne seront pas impactés par le passage de la course.

Ecureuil roux

Sa population est considérée comme favorable en France et en région Bourgogne-Franche-Comté et il n'est pas particulièrement menacé. Cet animal vit essentiellement dans les arbres et au sol pour trouver sa nourriture. Il n'est pas particulièrement sensible au dérangement. La principale menace qui pèse sur lui est la perte de son habitat, sans objet ici.

Autres espèces faunistiques

D'autres espèces animales ne sont pas concernées par le passage de la course :

- certains chiroptères trouvent leurs habitats d'été en forêt. A cette période de l'hiver, ils hibernent dans des cavités (non situées dans l'emprise de la course) ; ils ne seront pas impactés par le passage de La Transjurassienne.

- Compte tenu du caractère hivernal de la compétition (mois de Février) et de sa nature (ski de fond), l'incidence sur les amphibiens, insectes et reptiles est nulle.

Les données concernant les espaces volatiles, oiseaux etc... présentes dans les zones traversées et potentiellement perturbées par notre manifestation, sont en attente de réception de la LPO, avec qui nous sommes en contact.

L'incidence potentielle la plus importante des différents parcours de La Transjurassienne sur les espèces de faune et de flore se concentre sur le Grand Tétras, concentré sur le site Natura 2000 de la forêt du Risoux, du Massacre, du Risol, de Ban Arobiers et du massif du Mont Noir.

Cette espèce est emblématique du territoire et sa protection garantit la préservation du cortège d'espèces protégées fréquentant ce même biotope. Il est cependant impossible et très coûteux d'effectuer une étude de l'impact d'une manifestation précise sur ces populations, faits confirmés par le Groupe Tétras Jura (GTJ)

Trans'Organisation est toutefois pleinement consciente de l'importance de cette espèce pour le biotope des forêts d'altitude et a pris de nombreuses mesures (décrites ci-après) pour éviter, réduire ou compenser le cas échéant sa perturbation.

La Transjurassienne a une réelle volonté de devenir un symbole dans la conciliation des usages et des bonnes pratiques au sein de nos massifs, en tant qu'acteur de la préservation d'un patrimoine naturel qui fait l'attractivité du territoire

PARTIE 5 MESURES D'EVITEMENT DE REDUCTION D'ACCOMPAGNEMENT DE COMPENSATION

L'organisation met un point d'honneur à s'engager activement dans des actions locales environnementales, en soutenant notamment le Groupe Tétrás Jura (GTJ).

Ainsi, elle s'engage à relever et reprendre de manière détaillée les mesures respectées et actions menées au cours des éditions, ainsi que tout au long de l'année, afin d'effectuer un suivi régulier.

Cela nous permettra ainsi d'obtenir une base de données solide, un recul, pour chacun des acteurs concernés. Ces dernières sont présentées ci-après.

1. MESURES D'ÉVITEMENT

SUR LE PARCOURS

CHOIX DU PARCOURS

Le parcours retenu et souhaité pour la tenue des épreuves de La Transjurassienne reste le parcours n°1 (nominal), historique.

Malgré tout, plusieurs autres parcours peuvent être envisagés, pour pallier aux conditions météorologiques particulières : parcours n°2 au parcours n°6 selon un processus graduel de décision précis, décrit sous forme de schéma (cf. annexe 9 bis).

Ces tracés sont le fruit d'un long travail avec les gestionnaires de pistes commerciales et les structures agissant pour la préservation de la biodiversité (Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Groupe Tétraz Jura, Office Français de la Biodiversité), travail qui a consisté à rechercher toutes les alternatives au passage dans la forêt du Massacre et qui a d'ailleurs conduit à la mise en place d'un parcours évitant la zone APPB du massif du Massacre en 2017.

Trans'Organisation oriente entièrement ses efforts et décisions envers l'enjeu environnemental et la dimension écologique qui en découle.

TRACE DES PARCOURS

Les parcours n°2 à 5 traversent le massif du Risoux sur le même tracé que celui du parcours n°1, le plus direct, afin que le linéaire de course soit identique à celui de la version originale ainsi, perturber le moins possible l'écosystème. Le Parcours N°6 n'y passe pas.

PRIVATISATION DES PISTES

Sur demande de Trans'Organisation, les stations ont validé le fait que **les pistes soient privatisées sur les 2 jours de course. Ceci est également le cas depuis 4 ans, pour le secteur de la forêt du Massacre si celle-ci devait se dérouler** (courrier en Annexe 23). Elles ne seraient alors accessibles qu'aux seuls skieurs engagés sur La Transjurassienne (environ 1000 participants le samedi et 3500 le dimanche sur les courses longues). Le nombre de skieurs de la course ne s'ajoute pas au nombre de skieurs d'une journée ordinaire.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Lorsque le parcours n°1, historique, n'est pas choisi, et en particulier lorsque la distance est raccourcie, d'expérience, nous savons que **le nombre de coureurs chute**, la participation est en baisse de 15 à 20%.

Également, le choix du parcours final s'effectuant tard, il est difficile pour l'organisation de connaître le nombre exact de participants suffisamment en avance.

L'inscription d'un bon nombre de concurrents dépend principalement du choix du parcours.

L'organisation accepte cependant cette contrainte majeure, faisant ainsi passer les enjeux environnementaux en priorité.

UTILISATION DE PISTES EXISTANTES

Les parcours empruntent uniquement **les pistes commerciales damées, balisées et sécurisées** des sites nordiques, entretenues par les gestionnaires de pistes tout au long de la saison hivernale (excepté 2 tronçons sur le parcours n°1, en dehors des zones sensibles, voir page 12)

Les parcours n°1 à n°6 **excluent les pistes de repli, damées uniquement dans les conditions très particulières d'enneigement** (en début et fin de saison), **pourtant prévues dans l'APPB forêts d'altitude du massif du Risoux et du Massacre mais que Trans'Organisation ne souhaite en aucun cas mobiliser. Le choix des pistes des parcours se veut même plus restrictif que celui permis par les APPB.**

Aucun travail supplémentaire ne sera effectué sur d'autres axes dans la zone sensible du Risoux et du Massacre dans le cadre de ces parcours.

Les pistes utilisées sont donc uniquement celles empruntées par ailleurs par les skieurs de loisir le reste de la saison, et sur lesquelles ils se replient spontanément lorsque les conditions d'enneigement ne sont pas bonnes sur les secteurs plus bas du Massif Jurassien.

TRACE DES COURSES COURTES

Le tracé des courses courtes (Trans 25CT le samedi et Trans 25FT le dimanche) est différent sur certains des parcours afin de limiter le nombre de skieurs empruntant les pistes situées dans les massifs du Risoux et du Massacre :

Sur les parcours n°1 à n°5, les courses courtes partent de **Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.**

Ces tracés limitent ainsi le nombre de skieurs empruntant les pistes situées **dans le massif du Massacre et du Risoux.**

ASSISTANCE TECHNIQUE ET RAVITAILLEMENTS

Sur la totalité des parcours, les choix judicieux de mise en place de stand d'assistance technique (zone de fartage et prêt de matériel) **et de zone de ravitaillement et de secours, ont été désavantagés en faveur de décisions écologiques. Ainsi aucun de ces derniers ne sont prévus dans les zones sensibles.**

ENNEIGEMENT

TRAVAIL EN AMONT

Trans'Organisation travaille en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura et les gestionnaires de site pour déterminer un mode opératoire de ré-enneigement évitant les zones sensibles et humides (tourbières). En effet, la longévité de l'enneigement sur les pistes de ski est étroitement liée à la qualité du travail de préparation dès les premières chutes de neige, qui doit permettre de garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine, limitant ainsi les besoins de ré-enneigement, de travail d'urgence toujours plus difficile à maîtriser. Dans ce sens, une réunion d'informations et de logistique a eu lieu le 21.09.2022 avec le PNHJ et les gestionnaires de sites.

ENNEIGEMENT INSUFFISANT

En cas d'enneigement insuffisant, **le linéaire susceptible de nécessiter un travail spécifique d'avant course est limité au strict nécessaire.**

Les secteurs susceptibles de souffrir d'un manque de neige sont connus et répertoriés sur les cartes (cf. cartes des parcours) et en tout état de cause, **aucune zone susceptible d'être enneigée ne se situe dans les zones sensibles.**

Par ailleurs, toutes les zones humides ont été exclues d'un quelconque travail de la neige ; en particulier, aucune zone tourbeuse n'est concernée et retenue (cf. annexe 22 emplacements des tourbières le long de nos parcours).

Nous dirigeons tous nos efforts à analyser, prendre en compte et trouver une alternative à la présence de zones de tourbières dans les potentiels lieux à ré enneiger. Sur le parcours n°1 à n°4, linéaire de 1,9km et également les stades de départ et d'arrivée.

Sur le parcours n°5, linéaire de 1,8km et également les stades de départ et d'arrivée.

Sur le parcours n°6, linéaire de 1,2km et également les stades de départ et d'arrivée.

Sur le cas particulier de Bois d'Amont (présence de mégaphorbiaies sur la zone de production de neige), la surface où la neige sera prélevée a été réduite suivant les recommandations des services de la DREAL, au niveau des zones fauchées, situées sous les canons à neige, entre les terrains de tennis et le cimetière. Cette zone sera délimitée au moyen de piquets et les personnes chargées de prélever la neige seront informées des zones à respecter et des précautions à prendre pour ne pas risquer d'endommager les milieux voisins.

FORMATION ET INFORMATION

Les personnels en charge du prélèvement ou du déplacement de neige seront tous scrupuleusement informés des zones sensibles et formés aux précautions à prendre lors de ces opérations pour éviter, même si le risque est très faible, tout dommage sur la flore. D'autant plus que le personnel cherche à éviter de récupérer une neige souillée par de la terre ou des végétaux.

Utilisation de neige de réserve (naturelle et/ou culture)

De manière générale, le parcours de La Transjurassienne (que ce soit le nominal ou les replis) ne recourt pas à un enneigement de culture. Dans les cas où il manque de la neige sur des petits tronçons, celle-ci est récupérée à proximité à partir de :

- réserves de neige qui peuvent se former naturellement, sous la forme de congères, grâce à l'addition de chutes de neige et de vents dominants. Ces congères peuvent représenter un volume de neige très important qui pourra être mobilisé en cas de besoin (zones en hachurés verts sur les cartes des parcours). Des consignes seront données aux personnels pour qu'en aucun cas le sol ne soit impacté en zones humides et habitats naturels d'intérêt communautaire.

- neige de culture, en cas de manque de neige naturelle de réserve. Quelques sites disposent des moyens techniques et des autorisations pour la production de neige de culture (en vert sur les cartes des parcours) : La Serra, Les Jouvencelles, Les Tuffes, Bois d'Amont, Bellefontaine, Chaux-Neuve et Mouthe. Chaque exploitant dispose des autorisations requises au titre de la loi sur l'eau. L'organisation de La Transjurassienne n'engendrera en aucune manière une utilisation d'eau qui pourrait aller au-delà de ces autorisations.

Le ré-enneigement est uniquement envisagé si :

- les besoins en neige ne dépassent pas 10.000 m³, sur les zones répertoriées en dehors des zones sensibles ;
- les réserves de neige naturelle ou les sites de production sont à proximité des zones déneigées.
- les prévisions météo sont favorables et suffisamment froides pour permettre de conserver la neige ainsi travaillée.

Si et seulement si ces conditions sont réunies, les secteurs connus, situés en dehors des zones sensibles, sous réserve d'un examen de l'impact environnemental et économique à l'instant « T » peuvent être enneigés afin de garantir la course.

MOTONEIGES ET AERONEFS

AERONEFS

Sur les 2 jours de compétition, **le survol des courses par les aéronefs** (hélicoptères, drones etc.) **est strictement interdit au-dessus des aires de présence du Grand Tétrás** (Massifs du Risol, Mont Noir, Risoux, Massacre et Ban Arobiers).

MOTONEIGES

Le sujet des motoneiges et de leur gestion a été au cœur de longs échanges de façon à aboutir à un compromis qui est acceptable au point de vue de la sécurité et des secours tout en garantissant la quiétude des espaces naturels sensibles.

Ainsi, leur nombre est désormais limité au strict minimum pour garantir la sécurité des épreuves sur les zones APPB des forêts d'altitude.

Un bilan sera alors effectué après chaque édition afin d'analyser leur utilisation, le lieu, le nombre ... Ainsi, avoir un retour quant au potentiel impact d'une édition donnée.

Dans le cadre du parcours n°1 (nominal) et des parcours n°2,3,4,5 au sein des zones APPB empruntées, il y aura recours à un maximum de 9 motoneiges en fonction des besoins spécifiques de la course :

- 1 machine sécurité d'ouverture qui suit l'intégralité de la course.
- 1 machine sécurité de fermeture qui suit l'intégralité de la course.
- 5 motoneiges sécurité - secours mobiles qui suivent la course
- 1 motoneige pour les photographes officiels
- 1 motoneige pour la production d'images officielles Trans'Organisation

Dans le cadre des parcours n°2,3,4,5, le passage dans la zone du Risol sera contourné autant que possible, le nombre de motoneiges secours sera limité dans la mesure où elles ne sont pas mobilisées pour une intervention.

Les 5 motoneiges sécurité - secours sont positionnées hors ou en limite de zone sensible. Si elles ne sont pas mobilisées, elles éviteront les zones sensibles du Risol.

Dans le cadre du parcours n°3, à n°5, le passage dans la zone du Mont Noir sera contourné autant que possible, le nombre de motoneiges secours sera limité dans la mesure où elles ne sont pas mobilisées pour une intervention.

Les 5 motoneiges sécurité - secours sont positionnées hors ou en limite de zone sensible. Si elles ne sont pas mobilisées, elles éviteront les zones sensibles du Mont Noir.

Dans le cadre du parcours, n°6, dans le meilleur des cas (aucun accident), **seules 2 motoneiges** (ouverture et fermeture de course) sont donc amenées à emprunter le parcours dans la zone sensible du Massacre (soit le strict minimum afin d'assurer la sécurité et s'introduire le moins possible dans la zone).

Les 5 motoneiges sécurité - secours sont positionnées hors ou en limite de zone sensible. Si elles ne sont pas mobilisées, elles éviteront les zones sensibles du Massacre et de Ban Arobiers pour rejoindre le parcours au niveau du Boulu.

FORMATION ET INFORMATION

Les pilotes de motoneige sont tous informés au préalable des zones protégées à ne pas traverser et des consignes claires sont données concernant le respect des zones sensibles, de la piste damée etc. lors d'une réunion spécifique organisée par le responsable sécurité-secours dans la semaine précédant les épreuves

1. MESURES DE REDUCTION

PARCOURS

L'organisation privilégiera toujours un tracé hors zones de protection des espèces, c'est le manque de neige qui nous pousse et conduit à choisir, par défaut, le secteur APPB de la forêt d'altitude du Massacre.

Un des moyens que nous avons permettant de se rendre compte de l'impact cumulé, lié aux zones de protection, est le choix des parcours sur les années successives.

En voici le détail par édition :

- De 2012 à 2015, recours au parcours nominal Lamoura-Mouthe
- 2016 : annulation
- 2017 : Bois-d'Amont – Prémanon
- 2018 : Bois-d'Amont – Chaux-Neuve
- 2019 : Nominal Lamoura- Mouthe
- 2020 et 2021 annulations, respectivement pour cause d'enneigement et crise sanitaire due au covid.
- 2022 : Nominal Lamoura-Mouthe

L'analyse de la tenue de ces dernières éditions, leur ordre, est un sujet à débattre et étudier avec les différents acteurs environnementaux concernés dont le Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNRHJ) et le Groupe Tétrás Jura. (GTJ)

AMPLITUDE HORAIRE DANS LES ZONES APPB Forêts d'altitude

L'amplitude horaire dans le massif du Risoux est restreinte et **de l'ordre de 6h00 maximum** (3h00 le samedi et 3h00 le dimanche) entre le premier skieur et le dernier skieur.

L'amplitude horaire est restreinte dans la zone sensible du Massacre. Le temps écoulé entre le premier skieur et le dernier skieur est de **3h00 maximum (1h30 le samedi et 1h30 le dimanche)** sur le parcours n°6.

En 2017 lors du recours au parcours sur la forêt d'altitude du Massacre, les zones APPB ont soigneusement été évitées, le tracé est passé en dessous de ces zones.

Ce qui signifie que l'après-midi, alors que les pistes restent fermées aux skieurs de loisir, le Massif du Risoux et du Massacre seront tranquilles.

A noter que seule une partie des skieurs empruntent le parcours traversant les zones APPB, en effet l'organisation proposant différentes courses, la totalité des participants n'emprunte alors pas ce tracé.

L'effectif réel sera repris dans des statistiques que nous vous ferons parvenir.

RAVITAILLEMENTS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Les sites de ravitaillements et/ou postes de secours sont installés dans les 24 heures précédant les épreuves.

Parcours n°1 : 7 sites (hors zones départ/ arrivées)

Parcours n°2 à n°4 : 6 sites (hors zones départ/ arrivées)

Parcours n°5 : 4 sites (hors zones départ/ arrivées)

Parcours n°6 : 4 sites (hors zones départ/ arrivées)

Ils sont tous installés hors des zones sensibles du Grand Tétraz et de préférence dans les zones urbanisées. **Sur la totalité des parcours, tous les sites de ravitaillement, de secours et d'assistance technique sont exclus des zones sensibles, en particulier, des APPB forêts d'altitude.**

L'organisation souhaite accentuer sa démarche de protection des espèces sensibles.

DÉCHETS ET TRANSPORT

GESTION DES DÉCHETS

La réduction des déchets est la priorité de Trans'Organisation. Les déchets de fonctionnement sont récupérés sur les ravitaillements et sont triés et recyclés en totalité.

Le tri est également organisé au restaurant coureurs à l'arrivée selon les consignes transmises par le SICTOM du Haut Jura et Préval Haut Doubs, organismes de traitement des déchets.

Après la Transjurassienne, et lors du débalisage, les clubs situés le long du parcours ont consigne de récupérer les déchets.

A la fin de la saison, l'intégralité des pistes du Massif du Jura, dont les pistes utilisées lors de La Transjurassienne, sont nettoyées dans le cadre de l'opération « Montagne Propre », organisée par le Comité Départemental de Ski du Jura. Lors de l'édition de 2013 par exemple, les conditions climatiques telles que les fortes chutes de neige ont empêché le ramassage des déchets le lendemain. Un nettoyage des pistes en fin de saison semble donc plus approprié.

Des zones de jet de déchets sont installées dans les zones de ravitaillement et les coureurs seront sensibilisés au problème récurrent de jets d'emballages de produits énergisants sur la piste. Le respect de l'environnement est par ailleurs écrit dans le règlement d'épreuves, accepté par les coureurs lors de leur inscription.

LIMITATION DES TRANSPORTS

Un système de navettes est mis en place au départ de plusieurs points stratégiques pour se rendre sur les sites de départ et limiter la circulation de véhicules personnels (Mouthe, St-Claude, Champagnole, St-Laurent en Grandvaux, Bois d'Amont, Les Rousses, Foncine le Haut, Morez,).

Depuis 2015, des navettes permettent également de se rendre au départ de Chapelle des Bois le samedi et le dimanche depuis le Jura.

En 2022, ce sont près de 2800 coureurs qui ont eu recours à notre système de navette, ce sont donc autant de personnes qui n'ont pas utilisé leur véhicule personnel.

Trans'Organisation privilégie les partenaires et prestataires locaux dans sa démarche de limitation des transports.

Enfin, nous incitons également les coureurs à avoir recours au co-voiturage.

Depuis 2017, un site particulier de co-voiturage sera communiqué aux coureurs pour qu'ils puissent plus facilement entrer en contact avec les autres skieurs.

AUTRES

Réduction des impressions de documents papiers : communication envers nos partenaires et coureurs avec un système de newsletter, incitation à l'inscription en ligne.

Utilisation de papiers de norme PEFC pour les impressions que l'on ne peut pas éviter. Recours et utilisation quotidienne de brouillons, pour impressions et tâches de tous les jours.

Incitation à venir au travail sans véhicules motorisés ou au co-voiturage pour nos salariés et stagiaires.

CIRCULATION

Un plan de circulation du public est mis en place avec les services des Conseils Départementaux du Doubs et du Jura afin que les skieurs et les spectateurs sachent où se rendre.

Pour le public, ce plan se concentre le long des axes routiers, dans les villages traversés par le parcours, toujours en dehors des zones de sensibilité, là où le public peut voir les coureurs et s'arrêter facilement. Trans'Organisation publie ce plan sur son site internet afin que le maximum de spectateurs en ait connaissance.

Le même plan est édité pour les coureurs qui se rendraient par leurs propres moyens sur les zones de départ.

PUBLIC/ USAGERS

Trans'Organisation est consciente que par des gestes simples, quotidiens, bien des perturbations peuvent être évitées.

C'est pourquoi une intervention est prévue lors de notre soirée bénévole, ainsi que lors de nos réunions, ajoutés aux informations communiquées sur notre page

internet, qui sera dédié aux gestes simples à respecter afin de réduire et contrôler l'impact de la présence humaine sur l'équilibre de la biodiversité, entrant dans la démarche du Parc Naturel Régional, "Quiétude Attitude" (chiens attachés, respecter et ne pas sortir des sentiers et pistes, privilégier sentiers balisés, prendre connaissance des zones sensibles à éviter, rester discret etc ...)

Cette transmission d'informations qui se relaiera par « bouche-à-oreille » est pour nous une façon non négligeable de sensibiliser, dans un premier temps, les usagers locaux de tous les jours, sur l'enjeu régnant sur le territoire.

3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

COMMUNICATION

A DESTINATION DES COUREURS ET DU PUBLIC

Pendant la course :

Le Règlement :

Le règlement complet de l'épreuve intègre le respect de l'environnement dans les obligations des participants. Ainsi l'article 2.3 « Respect de l'environnement » précise que « La Transjurassienne est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera des sanctions à l'égard du coureur : jet de détritiques hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors de la piste, dégradation volontaire de la flore... »

Animation :

Une sonorisation est prévue sur les zones de départ, d'arrivée et en cœur de village **uniquement**. Des animations y sont également proposées. Aucune sonorisation n'est prévue en dehors des zones urbanisées. Ce dispositif incite le public à se concentrer sur les zones d'animation et permet d'éviter un dérangement sonore et fréquentation importante hors de ces zones. Les Speakeurs communiqueront sur le respect de l'environnement ainsi que les zones sensibles.

Réseaux sociaux, site internet et presse :

Newsletter

Les coureurs sont sensibilisés à la problématique de la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude par le biais d'une newsletter envoyée à l'ensemble des inscrits.

Presse :

Un communiqué de presse permettra de toucher un plus large public concernant l'enjeu de la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude.

Site internet :

- La page Eco-responsabilité est mise en avant avec un lien direct sur notre site internet.

- Les coureurs et le public sont sensibilisés à la problématique de la protection du Grand Tétras par le biais de notre site internet où figure une page entièrement dédiée à cette espèce et à ses sensibilités.

Le contenu va être retravaillé en lien avec le Groupe Tétras Jura, le PNR du Haut-Jura (PNRHJ) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin d'axer le discours sur la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude, dont le Grand Tétras fait partie.

- Une carte des lieux où le public peut voir les coureurs est publiée sur notre site internet et indique uniquement les accès à proximité des axes routiers et les cœurs de villages, ceci afin d'orienter au maximum le public dans des zones restreintes, prévues à cet effet et n'engendrant aucun dérangement.

Réseaux sociaux :

- **Facebook et instagram** : des posts seront publiés à intervalles réguliers, dont le contenu sera travaillé en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNRHJ), le Groupe Tétras Jura (GTJ) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

- présence et promotion des actions locales mises en place et des enjeux lors du Salon Nordique

Panneaux de sensibilisation :

Des panneaux sont installés sur le parcours n°1 dès le début de la saison en même temps que la signalétique pour sensibiliser les utilisateurs des pistes sur un temps plus long, sur les massifs du Risoux et de Ban Arobiens.

De nouveaux panneaux seront réalisés en concertation avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNRHJ), avec une dimension supérieure.

Si un autre parcours devait être envisagé, des panneaux supplémentaires seront installés sur le parcours concerné afin d'informer le public de l'interdiction de pénétration dans cette zone sensible. (Cf. positionnement sur les cartes des parcours) Les consignes seront transmises aux personnes responsables de leur mise en place afin d'expliquer l'utilité de ces panneaux, avec le soutien du Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNRHJ) qui participera à au moins une réunion spécifique damage.

- dans le cadre parcours n°2, n°3, n°4, pour signaler la zone du Risol.

- dans le cadre des parcours n°3, n°4, n°5, n°6, pour signaler la zone du Mont Noir.

- dans le cadre du parcours n°6, pour signaler les zones de présence régulière du Massacre.

A destination des coureurs



En période hivernale, toute sortie des pistes de ski ou de raquettes est interdite. Pendant La Transjurassienne, le public n'a pas accès à cette zone. Aidez-nous à protéger nos massifs en respectant ces points.

During winter, it is forbidden to wander out of the marked ski or snowshoes tracks. During La Transjurassienne, public is not allowed in this area.

Please respect these rules to help us protect our mountain.

A destination du public



Vous traversez un espace sensible où la faune se réfugie en hiver. Amis skieurs, raquetistes, aidez-nous à préserver ce patrimoine en restant sur les itinéraires balisés pour le ski et la raquette. Pendant La Transjurassienne, le public est interdit au-delà de ce panneau.

You are crossing a sensible area where fauna takes refuge during winter. Please help us preserve this natural heritage by staying on the marked ski or snowshoes tracks. During La Transjurassienne, public is not allowed behind this point.

PARTICIPATION DU GROUPE TETRAS JURA, DU PARC NATUREL DU HAUT JURA, LA LPO

Pour 2023, un effort particulier sera fait, en lien avec les services du Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ), du Groupe Tétrás Jura (GTJ) et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), pour positiver le discours et faire comprendre au public que le maintien à long terme des activités de pleine nature, de l'attractivité du territoire dépend étroitement de la capacité des locaux à préserver le patrimoine naturel et paysager du Haut-Jura, véritable « atout de vente ».

Inversement, une préservation efficace de la biodiversité (exceptionnelle et ordinaire) passe par une meilleure compréhension et acceptation des enjeux par la population locale. Pour ce faire, les outils suivants seront largement utilisés :

- Le Groupe Tétrás Jura (GTJ), Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ainsi que le Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNRHJ) seront présents sur le salon du Nordique ouvert à tout public (participants, exposants, vacanciers, locaux etc...) afin de sensibiliser un maximum l'auditoire, quant aux enjeux relatifs à la pratique du ski nordique, notamment aux zones sensibles de la forêt d'altitude du Massif du Massacre. A cette occasion, le vendredi soir du weekend de la Transju sera organisé une conférence dans le cadre du programme « quiétude attitude » qui sera ouverte au public.

- Nous avons fait rééditer les **plaquettes Tétr'Attention** en français et en anglais qui sont mises à disposition dans nos bureaux mais également disponibles à la remise des dossards. Une distribution est prévue en décembre auprès des Offices de Tourisme du parcours ainsi que chez les hébergeurs partenaires de la course pour une distribution plus large au grand public (plaquette et liste de distribution en annexe 25 bis).

4. MESURES DE COMPENSATION

PROJET DE TERRITOIRE

En cas d'utilisation du parcours n° 6, dans la zone sensible de la forêt d'altitude du massif du massacre, Il a été convenu avec les gestionnaires de pistes et les collectivités (communes de Lamoura, Prémanon, Lajoux et les communautés de communes de la Station des Rousses et de Haut Jura Saint Claude) d'inscrire une action de « Quiétude Attitude » dans un projet à plus long terme.

Ainsi, durant 1 week-end fin avril, début mai, période qui reste critique pour le Grand Tétrás, **l'accès à l'APPB du Massacre sera interdit à tout véhicule à moteur**. Cet engagement sera valorisé et relayé de manière positive par les stations auprès du grand public autour de messages de préservation nécessaire de la biodiversité des forêts d'altitude (sans focalisation sur le Grand Tétrás).

Les routes d'accès au secteur du Massacre seront fermées à la circulation par arrêté communal avec mise en place de barrières et d'une banderole d'information.



Avec le Parc Naturel du Haut Jura

Trans'Organisation a pris l'initiative, en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut Jura (PNRHJ) de s'associer dans le but de proposer différents axes de travail sur la formation des professionnels et la sensibilisation du grand public et des skieurs à l'environnement du Massif Jurassien :

- **Conférences** : Organisation de soirées à thème sur 1 ou 2 événements de Trans'organisation pour sensibiliser les bénévoles dans l'année. Organisation d'une conférence à thème environnemental menée par le Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNRHJ), le week-end de la Transju, afin de sensibiliser et informer directement le public concerné.

- **Communication** : Sensibilisation via nos réseaux sociaux pour toucher un public large en incluant des outils de sensibilisation du parc comme "Quiétude attitude", un onglet spécial "développement durable" est intégré à notre site web afin de toucher le public particulièrement concerné, ainsi, mettre en avant le lien entre pratique sportive/loisir et impact faunistique.

- **Panneaux de sensibilisation** : Des panneaux seront installés tout au long de la saison hivernale au bord de la piste permanente, afin de prévenir des zones sensibles et informer, éduquer, les utilisateurs du domaine de l'écosystème dans lequel ils pénètrent, et de l'importance de le préserver. Mettre en place plus de visuel pour toucher un maximum de public (enfants et étrangers)

Avec le Groupe Tétras Jura (GTJ)

Mesurer l'impact d'activités récréatives, du passage d'une compétition, d'une sortie de groupe ou autre sur le Grand Tétras et La Gélinoite est très coûteux voire impossible, et sera au contraire défavorable, au vu de l'intrusion et du contact animal nécessaire que cela demanderait pour mesurer celui-ci.

C'est pourquoi il n'y existe à ce jour pas de méthodes ni d'études d'impact menées sur cette espèce. En revanche, d'autres approches se révèlent démonstratives et utiles. Nous les détaillons ci-dessous.

Le comptage reste cependant pertinent, c'est ainsi que nous suivons de près ses chiffres et l'évolution des Tétraonidés, via le Groupe Tétras Jura (GTJ).

Travail sur la mise en place d'action locales :

- Sur la base du volontariat, il y aura une formation de bénévoles agissant comme **Maraudeur** afin d'avoir une présence humaine, un animateur sur place pour sensibiliser et informer directement les utilisateurs des pistes, quant aux secteurs sensibles et l'enjeu qui découle de la pratique du ski notamment (particulièrement aux périodes de fortes activités)

Des interventions et plaquettes informatives de membres du groupe Tétras Jura (GTJ) seront mises en place et transmises à notre organisation afin de former et fournir les informations nécessaires à leur retransmission, à nos bénévoles et personnels qui se relaieront sur le terrain.

Le but étant de favoriser et rendre attractif et dynamique l'échange humain sur un des sujets les plus importants qu'est la préservation de l'environnement et l'écosystème présent, qui nous concerne tous.

Nous prendrons soin de faire le lien avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNRHJ) et son programme Quiétude Attitude afin de concilier nos actions.

- **Relevés de traces** et analyse de la fréquentation humaine hors-piste :

De même que pour le maraudage, cette action concerne d'autant plus nos skieurs bénévoles et salariés, qui prendront de leur temps pour relever lors d'une sortie, sur un secteur donné, les traces hors-pistes afin de les transmettre au Groupe Tétrás Jura (GTJ). Le principe est de suivre ces dernières, relever le nombre de personnes via les plants de bâtons, leur localisation GPS et la distance, afin de comprendre et appréhender au mieux le comportement de ces usagers, ainsi, pouvoir le prévenir.

- Suivi du comptage des tétraonidés avec le Groupe Jura Tétrás

- Mise en place et formations d'intervenants dans les écoles limitrophe du Haut-Jura et centre scolaire afin de prévenir sur les zones sensibles et la pratique du ski hors-piste lors des sorties scolaires. Le but étant « d'éduquer » et sensibiliser le plus petit public aux bons usages.

Comme l'affirme la lettre (annexe n°25) du Groupe Tétrás Jura (GTJ), effectuer une étude d'impact d'une manifestation telle que la Transjurassienne, sur les espèces et espaces protégés, serait beaucoup trop coûteux voire impossible à mener, et se montrerait plus intrusif que nécessaire c'est pourquoi nous mettons en place via notre collaboration une étude de fréquentation afin de comprendre et cibler plus précisément le public et ses comportements, afin d'y répondre.

Par les gestionnaires de damages de piste :

Fermeture d'une partie des pistes et du damage du haut du domaine de l'APPB de la forêt d'altitude du haut du Massacre, à la fin des vacances scolaires à titre de mesure compensatoire afin de permettre la tranquillité des zones sensibles au plus tôt dans la saison et orienter la fréquentation sur des pistes hors zones. (Annexe 26)

Par Trans'Organisation :

- En collaboration avec le Commissariat de Massif du Jura, de la région Bourgogne-Franche-Comté, des départements du Doubs et Jura, des communautés de communes et des communes du parcours, de l'Espace Nordique Jurassien et des Grandes Traversées du Jura, une piste permanente de la Transjurassienne est en cours de réalisation pour la saison d'hiver 2022/ 2023 (cf annexe n°1).

Cette piste permanente se traduit par la création et mise en place de panneaux informatifs, le long de notre parcours nominal, à des emplacements clefs.

Ce projet a la volonté de retranscrire le patrimoine local, immatériel en mettant en avant le lien perceptible de la culture nordique attachée à notre région, et à son épreuve phare, La Transjurassienne.

Le cœur de ses panneaux traitera du parallèle entre la pratique du ski nordique, activité loisir, et l'immersion en zones sensibles.

Le but étant de sensibiliser, informer, et éduquer le public qui bien souvent n'a pas conscience de l'impact d'une activité récréative sur la présence et l'équilibre d'espèces protégées notamment.

Le contenu de ces panneaux sera soumis à validation auprès du Parc Naturel du Haut Jura (PNRHJ) et du Groupe Jura Tétrás (GTJ).

- Des actions d'informations (newsletter...) et sensibilisations aux bénévoles acteurs de notre organisation, quant aux gestes quotidiens, à la pratique de sports dans nos massifs et l'impact sur la faune et la flore, informer quant aux problèmes de chiens errants pour l'équilibre et la tranquillité de la biodiversité, aux sorties de pistes et leurs conséquences, interventions lors de la soirée bénévoles
- Communication sur l'utilisation des plateformes de signalisations type SURICAT d'aides à la récupération de déchets, fils barbelés etc... problèmes rencontrés lors de sorties en plein air.
- Utilisation de la plateforme de géo services type Sigogne afin de rester informé sur des données actualisées
- Édition de flyers Transju avec volet environnemental afin de mettre en avant le lien entre pratiques plein air et intrusion dans tout un écosystème fragile (informations sur le Grand Tétrás notamment) en office de tourisme.

Le but étant de faire prendre conscience au plus grand nombre de l'enjeu global auquel prend part chaque skieur, dans la pratique et l'intrusion au sein de zones sensibles, afin de préserver les espèces et limiter au mieux l'impact des activités récréatives/sportives.

Ces actions, leur nombre, fréquence et participants seront suivies, notifiées et détaillées afin d'effectuer un retour et bilan précis sur une année.

5. RECAPITULATIF DES MESURES MISES EN PLACE DEPUIS 2013

Voir le tableau détaillé en annexe 24

Afin de mieux appréhender l'impact de l'organisation d'une manifestation telle que la nôtre, Trans'Organisation s'attache à mettre en place des mesures de suivies telles que le report du nombre de skieurs effectifs ayant traversé les zones sensibles, le nombre d'utilisation de motoneiges à travers ces dernières, le suivi d'actions menées par nos bénévoles et membre de l'association etc... continuellement.

Ces dernières seront retranscrites lors des bilans de chaque édition ainsi qu'à travers le tableau cité en annexe 24.